

NOUVEAU  
JOURNAL HELVETIQUE,

OU

ANNALES

LITTÉRAIRES ET POLITIQUES  
DE L'EUROPE ET PRINCIPA-  
LEMENT DE LA SUISSE,

<sup>1</sup>  
DÉDIÉES AU ROI.

---

F E V R I E R 1770.



NEUCHÂTEL  
DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ  
TYPOGRAPHIQUE.

---

MDCCLXX,

# A V I S

## DES EDITEURS.

**L**ES EDITEURS du NOUVEAU JOURNAL HELVETIQUE, entreprenant de rappeler cet ouvrage à sa véritable destination, se proposent un but digne de Gens de Lettres & de bons Citoyens. Ils ont cru bien mériter de la Patrie, en faisant connoître les ouvrages des Auteurs nationaux qui méritent de l'être, & en répandant par tout où leur Journal aura des lecteurs, le goût des lettres & l'amour de la vertu. Ils ont la satisfaction de voir que leur entreprise excite l'attention des vrais patriotes, & ils se croient autorisés à solliciter de nouveau les directions & les secours de tous ceux dont les lumières & les talens peuvent contribuer à la perfection de cet ouvrage. Quoique ce qu'ils ont publié jusques ici soit encore fort au-dessous du point qu'ils se proposent d'atteindre, le Public éclairé peut juger de leurs intentions & apprécier leurs efforts. Ils se flattent que le nombre des Souscrivans les mettra à même de fournir aux fraix considérables qu'exige cette entreprise. Ils invitent tous les Amateurs à s'abonner pour cette année, chez les principaux Libraires de chaque Ville, qui sont

chargés de recueillir les souscriptions. On payera comptant, contre une reconnaissance des Libraires, L. 5 de Suisse, ou L. 7. 10 sols de France par année, non compris le port.

On vient de le régler de la manière la moins onéreuse pour les abonnés, en convenant avec Mrs. les Directeurs des Postes de Suisse que chaque volume de ce Journal ne payera par la poste que comme une lettre simple. Ceux qui seront expédiés par le Coche couteront de Neuchâtel à Bâle & à Zurich 6 xr. la liv. pesant, & à Genève & sur la route 4. xr; ce qui ne fait guères que 2 baches par années pour chaque abonné.

On peut souscrire à

- Arau*, chez MM. WYDLER, Direct. des Postes.  
*Bâle* . . . . DIENAST, à l'Office des Post.  
 FLICK, Libraire.  
*Berne* . . . . SOCIE'TE' TYPOGRAPHIQUE.  
 H. RÖESCH, Distrib. des Gaz.  
*Bienne* . . . . KÖHLI, Direct. des Postes.  
*Cologne* . . . . MITTELBACH, Offic. des Post.  
*Fleurier* . . . . BOVET, Justicier.  
*Gènes* . . . . Ch. Fr. BRANDT, Négoc.  
 ROSSIER, Libraire.  
*Genève* . . . . DUVILARD-SCHERER, Libr.  
*La Hais* . . . } P. GOSSE, Junior, &  
 D. PINNET, Libraires  
 de S. A. S. Mgr. le Prince  
 STATTHOUDER.

	Messieurs
<i>Lausanne</i> . . .	HEUBACH & COMP. Libr. MEGROZ, Direct. des Postes. MARTIN, Libraire.
<i>Lentzbourg</i> . .	STRAUSS, Direct. des Postes.
<i>Lyon</i> . . . . .	BERTHOUD, Libraire.
<i>Le Locle</i> . . . .	S. GIRARDET, Libraire.
<i>Lucerne</i> . . . .	GOLDLIN, au Cheval blanc. BALTHASAR, Direct. des Post.
<i>Montbéliard</i> . .	TITROT, Direct. des Postes.
<i>Morat</i> . . . . .	NICOLET, à la Rive.
<i>Morges</i> . . . . .	MONOD, Direct. des Postes. SCHNELL, Libraire.
<i>Moudon</i> . . . .	BESANÇON, Direct. des Post.
<i>Neuchâtel</i> . . .	S. FAUCHE, Libraire.
<i>Nion</i> . . . . .	AMIET, Direct. des Postes.
<i>Pontarlier</i> . . .	JUNLT, Direct. des Postes.
<i>Rolle</i> . . . . .	BOYER, Direct. des Postes.
<i>Shaffhausen</i> . .	{ ZIEGLER, Directeur de l'Imprimerie, & l'Office des Postes.
<i>St. Gall</i> . . . .	ZOLLICOFER, Dir. des Post.
<i>Strasbourg</i> . . .	BAUER, Libraire.
<i>Turin</i> . . . . .	POLLIN & VERNEY, Di- recteurs des Postes.
<i>Vevey</i> . . . . .	{ REYBAZ, Direct. des Post. CHENEVIE', Libraire. BUSINAT, Libraire.
<i>Yverdon</i> . . . .	DUPUGET, Libraire.
	DUCROT, Direct. des Postes.
<i>Zurich</i> . . . . .	HESS, Directeur des Postes.



NOUVEAU  
JOURNAL HELVETIQUE.

FEVRIER 1770.

I. PARTIE.

ANNALES LITÉRAIRES  
DE LA SUISSE.

I. LA PALINGÉNE'SIE PHILO-  
SOPHIQUE, ou idées sur l'état passé  
& sur l'état futur des êtres vivans. Par  
M. BONNET. CINQUIÈME  
EXTRAIT.

**I**L nous reste à parcourir les  
six dernières sections de cet  
ouvrage, qui contiennent le  
précis des recherches de l'Auteur sur le  
Christianisme. Cette partie mérite plus

que toutes les autres l'attention de ceux qui aiment la vérité. Elle peut contribuer à défendre la Religion contre les libertins & les esprits-forts. Nous tâcherons d'en donner une idée distincte.

Parmi tous les êtres qui habitent notre globe, l'homme est incontestablement le plus *perfectible*. L'Hortentot placé dans d'autres circonstances auroit pu devenir un NEWTON. Si la considération des ATTRIBUTS DIVINS fournit des raisons en faveur de la *conservation* & du *perfectionnement* des animaux, combien ces raisons acquièrent-elles plus de force, quand on les applique à un être *intelligent*, dont les facultés sont déjà si développées, à un être *moral*, qui a reçu des loix, qu'il peut observer ou violer. Ainsi la nature de Dieu & celle de l'homme se réunissent en faveur d'un état futur réservé à l'espèce humaine. — Mais cet homme est essentiellement un être *mixte*. Son essence est immuable. Il faut que l'*âme* demeure unie à un corps; si cela n'est point, ce ne sera pas l'homme qui sera conservé & perfectionné. On dira, peut-être, qu'il sera *decomposé* à la mort, pour être *recomposé* ensuite. Mais comment concilier cette opinion avec ce dogme philosophique, que la VOLONTE' EFFICACE a créé tout & conserve tout par un acte

unique ? Dieu crée-t-il d'abord la *chenille*, puis la *chrysalide*, ensuite le *papillon* ? Combien est-il évident que L'AUTEUR DE L'UNIVERS a pu exécuter en grand pour l'homme ce qu'il a fait en petit pour le papillon, qu'il a jugé à propos de faire passer par une suite de métamorphoses apparentes, qui le conduisent à son état de perfection *terrestre* ? Combien est-il manifeste, que la SOUVERAINE PUISSANCE a pu unir dès le commencement l'ame humaine à une machine indivisible & indestructible, (cette expression nous paroît équivoque, cependant il n'y en avoit peut-être pas de plus propre à exprimer la pensée de l'Auteur) & unir cette machine à un corps grossier, sur lequel seul la mort exerce son empire. Si l'on suppose que Dieu intervient immédiatement pour créer un nouveau corps à la place de celui que la mort détruit, il faudroit supposer encore que le second *cerveau* contient les mêmes déterminations, qui constituoient dans l'ancien le siège de la *personnalité*. — L'ame humaine unie à un corps *organisé*, devoit recevoir par l'intervention de ce corps une multitude d'impressions diverses. Il falloit donc qu'il y eut des *organes* très sensibles, qui allaient aboutir dans le lieu, où l'ame devoit être *présente* à sa manière. Les

*nerfs* sont ces organes. On fait qu'ils tirent leur origine du cerveau. Il y a donc là un *organe universel*, qui est proprement le *siège de l'ame*. C'est cette partie qui pourroit renfermer le germe de ce nouveau corps destiné à l'homme dans une autre vie. C'est ce *germe* qui seroit le véritable *siège de l'ame*, & qui constitueroit la *personne* de l'homme. Ce corps grossier & terrestre, que nous voyons, n'en seroit que l'*enveloppe*, ou la dépouille. Ce germe seroit indestructible par les causes qui opèrent la dissolution du corps terrestre. La matière, dont il a pu être formé, & l'art infini, avec lequel elle a pu être organisée sont des causes suffisantes de conservation. Nous ne connoissons rien de plus actif que le *feu élémentaire*, ou la lumière; rien n'est plus assorti à la célérité prodigieuse de nos pensées & à celle des mouvemens qui y correspondent. Etoit-il impossible à l'*Auteur* de l'homme de construire une machine organique avec les élémens de la lumière & de l'unir pour toujours à une ame humaine. On a cru pendant long-tems que les *nerfs* par leurs *vibrations* propageoient les impressions des objets sensibles; mais on a reconnu que les nerfs ne sont point *élastiques*, & que tous les corps *organisés* sont *gélatineux* avant que d'être solides. Il faut

donc que la propagation *instantanée* s'opère par le moien d'un *fluide* extrêmement subtil & actif, qui réside dans les nerfs. C'est ce fluide qui a reçu le nom de *fluide nerveux*, ou d'*esprits animaux*, & que le cerveau est destiné à séparer de la masse des humeurs. Divers phénomènes ont paru indiquer, que les *esprits animaux* avoient quelque analogie avec le *fluide électrique*, ou la *lumière*. Ce sont donc eux qui établissent un commerce continuel entre le *siège* de l'ame & les différentes parties du corps. Les *nerfs* y interviennent sans doute. La matière dont leurs extrémités les plus *ténues* sont faites, est peut être proportionnée à celle de cette matière, dont on suppose que le *siège* de l'ame est composé. — Telles sont les conjectures que la raison peut fournir sur l'*état futur* de l'homme; mais ce ne sont tout-au-plus que de grandes vraisemblances. On ne peut pas même présumer, qu'un jour la raison parviendra par ses seules forces à s'affûrer de la *certitude* de cet *état futur*. Nous n'avons que deux manières naturelles de connoître. Pour que notre connoissance intuitive pût nous conduire à ce but, il faudroit que nous pussions contempler dans le cerveau le *germe* d'un nouveau corps. Or si ce germe existe,

est-il probable que nos instrumens seront jamais assez perfectionnés pour mettre sous nos yeux un corps organisé formé des *élé-mens* de la lumière. Et sans ces connoissances sensibles, sur quel fondement la connoissance réfléchie pourroit-elle bâtir? La raison ne sauroit tirer une *conclusion certaine de prémisses probables*. Une substance simple comme l'ame, ne sauroit jamais devenir l'*objet immédiat* de notre connoissance intuitive. Il est vrai que la raison nous montre que la substance simple ne peut pas périr comme une substance composée; mais elle ne sauroit démontrer rigoureusement qu'il n'y ait point pour l'ame une manière de cesser d'être qui lui soit propre. Tirerons-nous des preuves de la nature-même de notre être? Mais nous le connoissons mal : nous ne connoissons notre ame que par les principaux *effets* de son union avec le corps. Essaierons-nous de déduire cette vérité de la considération des PERFECTIONS de Dieu? Ces conséquences ne seront encore que probables. Nous ne saurions saisir le système entier de l'univers, ni connoître exactement la JUSTICE & la BONTE' de l'Être SUPREME. --- Il est donc vrai que dans l'état actuel des choses notre entendement ne sauroit aller jusques là. S'il étoit perfectionné à ce point,

nous ne serions plus des hommes, mais des êtres fort supérieurs, qui cesseroient d'être *en rapport* avec l'état *actuel* de notre globe. Mais l'AUTEUR de notre existence ne pouvoit-il donc pas nous donner cette certitude morale, le grand objet de nos plus chers désirs, sans changer notre constitution *présente*? La SAGESSE INFINIE ne pouvoit-elle pas faire tomber sur l'homme mortel un rayon de cette lumière céleste qui éclaire les Intelligences supérieures.

Si j'examine avec une respectueuse circonspection cette question importante, je reconnois d'abord qu'il y auroit de l'absurdité à décider que la chose est impossible. J'apperçois, il est vrai, des rapports invariables entre certains objets; & l'ordre de la nature est à mes yeux le résultat de ces rapports apperçus entre les êtres. Je regarde ces rapports comme invariables, parce qu'on ne les a jamais vu varier *naturellement*. Mais cela ne me démontre point qu'ils ne puissent pas être autrement. Au contraire, je vois clairement que l'état *actuel* de chaque chose *varie* suivant certaines *loix*: Chaque partie de l'univers, chaque être particulier considéré *en lui-même*, auroit pû être autrement. Il y a donc un *Législateur* de la nature, qui a déterminé ces rapports,

qui a dicté ces loix. La lumière ne s'est pas donné à elle-même ses propriétés ; les loix de la *réflexion* & de la *réfraction* résultent des rapports qu'elle soutient avec différens corps. Si la nature a reçu des loix, celui qui les a dictées a sans doute le pouvoir de les suspendre & de les modifier comme il lui plaît. Mais s'il est aussi SAGE que PUISSANT, il ne suspendra ces loix, que lorsqu'elles ne pourront pas suffire par elles-mêmes à remplir les vues de la sagesse. — Je ne puis me dissimuler que l'*amour du bonheur*, ne soit le principe *universel* de mes actions ; & comme ce sentiment est intimément uni à ma propre nature, je sens que le bonheur est la grande *fin* de mon être, & que le Créateur ne m'a formé que pour être heureux. La raison sent fortement combien il importeroit à mon bonheur, que j'eusse sur *mon état futur* plus que des *probabilités*. Quoi de plus conforme aux vues de la Sagesse éternelle que de donner aux êtres intelligens, qui composent notre système, une *certitude morale* de leur état futur, de leur faire envisager le bonheur, dont ils jouiront alors, comme la fuite de la *perfection morale*, qu'ils auront tâché d'acquiescer dans leur état présent ? Et puisque l'état actuel de l'humanité ne comportoit

point, que la raison parvint à cette connoissance par ses seules forces ; il falloit que la SAGESSE employât un moien qui ne fût point renfermé dans la *sphère actuelle* de nos facultés, mais qui fût en même tems approprié à leur nature & à l'usage raisonnable que nous pouvons en faire.

MAIS par quelle *voie* DIEU pouvoit-il convaincre l'homme *raisonnable* des grandes vues qu'il avoit sur lui ? A quel *signe* pouvions-nous connoître la voix de la SOUVERAINE SAGESSE ? L'Auteur de la nature peut seul en modifier les loix. Si je puis m'assurer que certaines modifications frappantes de ces loix ont eu lieu, elles seront pour moi des *signes particuliers* de la volonté divine. Il m'est permis de leur donner le nom de *miracles* & de rechercher ensuite quelles idées je dois m'en faire. - Un *miracle* est un acte immédiat de la Toute-Puissance opéré dans le *tems*, relativement à un certain *but moral*. Parce que je ne découvre point *comment* un *miracle* peut être renfermé dans la sphère des loix de la nature, je ne suis pas fondé à conclure, qu'il n'y est point du tout renfermé. Ignorant l'ensemble de ces loix, je ne dois pas prononcer sur ce qu'elles ont pu opérer dans la main du LEGISLATEUR. Il semble cependant que je puis

entrevoir la *possibilité* d'une *préordination* relative à ce que je nomme des *miracles*. Ainsi sachant que la *production* & la *reproduction* de toutes mes idées tiennent au jeu secret de certaines *fibres* de mon cerveau; je conçois que la SOUVERAINE SAGESSE a pu *préorganiser certains cerveaux*, de manière que leurs fibres répondroient dans un tems marqué aux vues de cette SAGESSE ADORABLE. On ne doutera pas non plus, que DIEU ne puisse ébranler les *fibres* de tel ou tel cerveau, de manière qu'elles traceront à l'ame une combinaison d'idées & de mots propre à représenter une suite d'événemens cachés dans l'abîme de l'*avenir*. On conçoit de même que DIEU a pu préordonner hors de ce cerveau des causes purement physiques, qui déployant leur action dans un tems marqué produiront précisément les mêmes effets. C'est ainsi que M. B. prétend expliquer les prophéties sans supposer aucun miracle. SCALIGER apprit par cœur tout HOMERE en vingt-un jour, & dans quatre mois tous les Poètes Grecs. WALLIS extraisoit de tête la racine quarrée d'un nombre de cinquante-trois figures. Or ce qu'un Savant exécute sur son *cerveau* par une *méthode* appropriée, DIEU ne pourra-t-il pas l'avoir arrangé par une suite

de la préorganisation. Des hommes ainsi préparés & placés dans l'ordre des générations successives auront été autant de polyglottes vivans. Voilà le don des langues. Et si l'on objecte que ce talent merveilleux s'est développé tout-à-coup dans les premiers Prédicateurs de l'Évangile, M. B. répondra, qu'il faut concevoir que les *fibres* appropriées aux *mots* de diverses *langues* ne devoient déployer leur action que lorsqu'une certaine *circonstance concomittante* surviendroit. — On peut comprendre de là, que la *sphère des loix de la nature* peut s'étendre plus loin qu'on ne l'imagine. Ce qu'on prend communément pour une *suspension* de ces *loix*, pourroit n'être qu'une *direction particulière* de ces mêmes *loix*. Il est possible que le GRAND OUVRIER ait caché dans la machine de notre monde certaines *pièces*, certains *ressorts*, qui ne devoient jouer qu'au moment que certaines circonstances correspondantes l'exigeroient. Ainsi ceux qui excluent les *miracles* de la *sphère des loix de la nature*, pourroient être dans le cas d'un ignorant en *mécanique*, qui ne pouvant deviner la raison de certains jeux d'une belle machine recourroit pour les expliquer à des *moïens surnaturels*. M. B. nous conduit de cette manière à admettre deux systèmes

des loix de la nature. Le premier détermine le *cours ordinaire* des choses ; le second donne naissance à des événemens extraordinaires, sans choquer jamais les propriétés essentielles des corps. Il nous présente une certaine *préordination physique*, en vertu de laquelle la densité de tel ou tel corps a pu *augmenter* ou *diminuer* prodigieusement dans un *tems* marqué ; la *pesanteur* n'agir plus sur un autre corps ; la matière *électrique* s'accumuler autour d'une certaine personne & la *transfigurer* ; les mouvemens *vitaux* renaître dans un corps ; les obstructions de l'organe de la vue & de l'ouïe se dissiper & laisser un libre passage aux sons & à la lumière. Que si parmi les événemens miraculeux, il en est dont on n'entrevoit aucune cause physique, qu'on se garde bien d'oublier que nos facultés sont bornées & que la nature ne nous est connue que par quelques *effets*.

MAIS ce seroit en vain que la souveraine Sagesse auroit *prédéterminé* physiquement des événemens *extraordinaires* destinés à donner à l'homme de plus fortes preuves de son état futur, si elle n'avoit pas en même tems ordonné la venue d'un *personnage* extraordinaire, duquel les *actions* & les *discours* répondissent exactement à l'arrangement dont les miracles devoient sortir.

fortir. Le but du *miracle* sera déterminé, si avant qu'il s'opère, le personnage s'écrie, en s'adressant au MAÎTRE de la nature : *Je te rends graces de ce que Tu m'as exaucé. Je savois bien que Tu m'exauces toujours; mais, je dis ceci pour ce Peuple, qui est autour de moi, afin qu'il voye que c'est TOI qui m'as envoyé.* Le miracle deviendra dans ce cas la *Lettre de Créance* de l'ENVOYÉ.

SI cette œconomie particulière des loix de la nature étoit destinée par la SAGESSE à fournir à l'homme une preuve de fait de sa destination à un état futur, cette preuve a dû être revêtue de *caractères* qui ne permissent pas à la raison d'en méconnoître la *nature* & la *fin*. Il a dû paroître sans équivoque que ces faits ne reffor-tiffoient pas de l'œconomie ordinaire, qu'il n'y avoit point d'*analogie* entre les faits & leurs causes apparentes. Ainsi il n'y a aucune analogie entre la résurrection d'un mort, & la prononciation de ces mots : *Lazare, fors dehors!* — Ces signes ont dû être variés & multipliés, pour former en quelque sorte un discours suivi. Puisqu'ils étoient destinés à instruire les hommes les plus simples, il a fallu parler aux *sens*, n'employer que des signes que le simple *bon-sens* pût facilement saisir. L'Inter-

prête de ce langage a dû annoncer au genre humain une doctrine, qui fût précisément conforme aux principes les plus épurés & les plus nobles de la raison, & donner dans sa personne le modèle le plus accompli de la perfection humaine.

APRÈS avoir examiné les miracles en eux-mêmes ; après en avoir établi la possibilité, M. B. les considère relativement au témoignage, par lequel nous pouvons les connoître. Le Législateur n'a pas pu parler à tous les hommes. S'il l'eût fait, les signes extraordinaires seroient sortis du plan que la souveraine Sagesse avoit daigné tracer, le seul qui convint à notre nature & à nos circonstances. Une révélation intérieure, qui nous donneroit à tous la certitude d'un état futur, ne seroit pas dans l'analogie d'un être fait pour être conduit par les sens. Nous ne saurions exister à la fois dans tous les tems & dans tous les lieux. Il faut donc s'en rapporter, pour les faits qui ne se passent point sous nos yeux, à la déposition de ceux qui en ont été les témoins, & qui nous y ont transmis leur témoignage de vive-voix ou par écrit. L'expérience & la réflexion fournissent des règles pour juger s'il est valide, & si je puis y adhérer sans courir risque d'être trompé. Les choses que je n'ai pu

examiner par moi-même feront d'autant plus probables, qu'elles seront attestées par un plus grand nombre de témoins, par des témoins plus dignes de foi, & que leurs dépositions seront plus circonstanciées, plus harmoniques entr'elles, sans être identiques.

ON peut envisager la certitude comme un tout divisé par la pensée en un certain nombre de degrés, & nommer probabilités ces divisions idéales. Avec cette supposition on pourra calculer le témoignage en se représentant la certitude comme un espace à parcourir. Supposons que le premier témoin nous fait parcourir  $\frac{2}{10}$  de l'espace; le second témoin égal en mérite au premier aura avec la dixième qui reste la même proportion que le premier soutient avec l'espace entier; il me fera donc parcourir les  $\frac{2}{10}$  de cette dixième: Ainsi je parcourrai avec les deux témoins les  $\frac{99}{100}$  de l'espace.

LE témoignage sur lequel l'homme établit la croyance de sa destination future, roule sur des faits; il se réduit à des preuves palpables & à la portée de l'intelligence la plus bornée. Avec des sens bien constitués & un entendement capable de juger on peut s'affûrer facilement qu'il n'y a point de méprise. — Mais parce que

les faits les plus palpables peuvent être altérés par l'*imposture*, le *témoignage* exige encore un désintéressement reconnu. Et comme la probabilité s'augmente par le nombre des *déposans*, le témoignage en demande un nombre qui paroisse suffisant. Enfin, parce qu'un fait n'est jamais mieux connu, que lorsqu'il est plus *circonstancié*, & qu'un concert secret des témoins n'est jamais moins présumable, que lorsque les dépositions renferment les *circonstances essentielles* sans se ressembler dans la *manière*, ni dans les *termes*. Il faut que ces dépositions soient *circonstanciées*, *convergentes* entr'elles, mais variées dans la *forme* & dans les *expressions*. S'il se trouve que certains faits choquent les préjugés les plus anciens des témoins qui les attestent, on doit être d'autant plus certain de la *fidélité* de leurs *dépositions*, que l'on étoit plus certain qu'ils étoient fortement imbus de ces préjugés. S'il se rencontroit encore que ces mêmes témoins réunissent à ces conditions essentielles, des vertus éminentes, une bienveillance universelle, active, soutenue; si leurs adversaires n'avoient jamais contredit tout cela; (l'Auteur auroit pû ce semble compléter le tableau par ce trait: si les témoins ont attesté ces faits dans les lieux mêmes, peu de tems après leur

existence, en parlant à des gens qui avoient le plus grand intérêt à les ensevelir dans un éternel oubli, qui malgré tous leurs efforts n'ont pû y réussir, à des gens à qui il étoit si facile de confondre l'imposture si c'en eût été une,) si ces témoins avoient persévéré avec une constance héroïque dans leur témoignage, jusqu'à le sceller de leur sang; ils réuniroient toutes les conditions possibles: on ne pourroit sans choquer la raison, rejeter leur témoignage.

MAIS un témoignage humain, quelque certain qu'on le suppose, suffit il pour constater des faits qui choquent les *loix ordinaires* de la nature? — Observons d'abord qu'un fait miraculeux n'en est pas moins l'objet du témoignage. Si les *témoins* se bornent à attester ces faits, on ne pourra pas refuser de les croire; mais s'ils prétendent expliquer la *manière secrète* dont ils ont été opérés, leur autorité diminuera à mes yeux; parce que cette explication qu'ils me donnent n'est plus du ressort des sens. Si toutefois ils rapportent à l'action de Dieu les faits extraordinaires, qu'ils m'attestent, ce jugement particulier n'infirmes pas leur témoignage.

CEPENDANT, dira-t-on, la première condition du témoignage est que les *faits attestés* ne soient pas physiquement *impos-*

*sibles.* Sans doute, tant qu'il ne sera pas prouvé que la nature a un Législateur. Mais dans cette supposition, si les faits sont attestés par une déposition authentique, il sera moralement certain que le Maître du monde aura parlé, sur-tout si l'on découvre le but qu'il s'est proposé par-là.

ON peut former de nouveaux doutes: Les *miracles* troublent l'ordre physique, l'*imposture* viole l'ordre moral. L'un est-il donc moins probable que l'autre? La réponse à cette difficulté se tire du caractère moral des témoins. L'ensemble de certaines modifications de l'ame, constitue le *caractère moral*; l'espèce, la multiplicité & la variété des *actes* par lesquels ce caractère s'annonce, fondent le jugement qu'on en porte. Si un grand nombre de ces *actes* sont marqués au coin de la plus solide vertu, s'ils se réunissent vers un but commun, le plus grand bonheur des hommes, ce caractère moral me paroît éminemment *vertueux*. Il me paroît alors moins probable qu'un tel témoin atteste un fait extraordinaire qu'il fauroit être faux, qu'il ne l'est qu'un corps subisse une modification contraire au *cours* de la nature. Si *plusieurs* témoins de cet ordre persistent *unanimentement* dans leur déposition, malgré les *calamités* auxquelles ils s'exposent par-là.

S'il s'agit comme nous l'avons supposé d'un fait palpable. Il y auroit de l'inconféquence à résister à un pareil témoignage.

OBSERVEZ encore que ces faits sont de nature à ne pouvoir être crus par des hommes de bon-sens, s'ils n'étoient pas vrais. Une fausse doctrine peut s'accréditer, parce que les lumières de ceux qui la reçoivent sont bornées. Ici il s'agit de *choses de notoriété publique*, de choses qui se passent dans un *tems*, dans un *lieu* féconds en contradictions; de choses qui combattent les *préjugés nationaux, politiques & religieux*. N'auroit-il pas failli avoir perdu le sens pour tenter d'établir de pareilles chimères? Comment est-il possible qu'ils aient entrepris de persuader à leurs contemporains, qu'un homme très-*connu*, qui est mort *en public*, est ressuscité; qu'à sa mort il y a eu pendant plusieurs heures des ténèbres dans tout le pais; que la terre a *tremblé* &c. Comment imaginer après cela que ces *imposeurs* sont des gens *sans lettres*, qui prétendent *parler* des langues étrangères, qui le publient hautement, & qui reprochent à une société nombreuse, qu'elle abuse de ce même *don extraordinaire* qu'elle n'auroit cependant pas reçu? Ceux qui attestent ces choses s'exposent, sans la moindre trace de fanatisme, à ce que les

hommes redoutent le plus, & leur témoignage a produit dans le monde une *révolution* beaucoup plus étonnante, que celle que les plus fameux conquérans y ont jamais produit.

REVIENDRA-T-ON à soupçonner que ces témoins ont été trompés? Mais s'il s'agit en particulier de la résurrection d'un homme avec lequel ils ont vécu familièrement pendant plusieurs années; d'un homme condamné à mort par un jugement public; qui est expiré en public par un supplice très-douloureux. Cet homme s'est montré plusieurs fois à eux après sa résurrection; ils ont reconnu les cicatrices, que lui avoit imprimé le genre de mort qu'il avoit souffert. Ils ont *douté* du fait, ils ne se sont rendus qu'aux témoignages réunis de leurs yeux, de leurs oreilles, de leurs *doigts*.

D'AILLEURS, les *miracles* attestés forment une chaîne, dont tous les anneaux sont liés. Le don des langues suppose la résurrection de J. C. Celle-ci tient aux prodiges diversifiés qu'il a opéré pendant plusieurs années, & à ceux que les témoins eux-mêmes opérèrent dans la suite. Comment résister à la force de tant de preuves réunies?

ON pourra dire encore, car ici multiplier les doutes, pourvû qu'on les exami-

ne de bonne-foi, c'est multiplier les preuves de la vérité. Je ne suis assuré de la véracité des hommes que par la connoissance que j'ai d'eux: Cette connoissance repose sur l'expérience, & c'est l'expérience elle-même qui dépose contre la possibilité physique des *miracles*. Cette supposition est fautive: L'expérience atteste que les morts ne ressuscitent point, mais elle ne soutient pas que les morts ne peuvent ressusciter. Si donc les témoins qui me déclarent que des morts sont ressuscités, ont toutes les qualités requises pour mériter mon assentiment, je ne pourrai raisonnablement le leur refuser; 1°. parce que les témoignages différens ne peuvent prouver l'impossibilité de cette résurrection; 2°. parce que je n'ai aucune preuve que l'ordre physique ne renferme point des dispensations secrètes dont cette résurrection a pû résulter; 3°. parce que je découvre évidemment le but moral de ce fait qu'on m'e témoigne.

IL ne faut donc jamais confondre la *certitude morale* avec la *certitude physique*. Celle-là ne sauroit être ramenée au calcul. Le nombre des inconnues est trop grand. L'homme est de tous les êtres terrestres le plus compliqué. En conclura-t-on néanmoins, qu'il n'y a point de cer-

*titude morale?* Parce que je ne fais point comment l'ébranlement de quelques fibres du cerveau est accompagné de *certaines idées*, nierai-je l'existence des idées? Si je cherche la vérité de bonne-foi, je conviendrai que le *témoignage* peut prouver les miracles; mais j'examinerai avec soin, s'il réunit des conditions suffisantes pour établir de *pareils faits*.

UNE condition essentielle aux miracles, suivant les idées de notre Auteur, c'est qu'ils soient toujours accompagnés de circonstances propres à en déterminer le but. En effet, dans son système, les miracles se feroient opérés lors même qu'il n'y auroit eu ni ENVOYE', ni *témoins* qui parussent commander à la nature. Mais ces faits merveilleux auroient été de simples prodiges, qui auroient donné lieu aux raisonnemens inutiles des Savans, & à la vaine superstition du peuple. Dans le plan de la *Sagesse* tout étoit enchaîné. L'apparition des miracles tenoit à celle de ces personnages, qui devoient annoncer aux hommes les desseins de SA BONTE'.

IL reste encore un doute sur le témoignage. Ces témoins ne feroient-ils point des imposteurs d'une espèce très nouvelle? Supposons des hommes pleins d'amour pour le genre humain, qui connoissant l'utilité

d'une doctrine, qu'ils auroient désiré d'accréditer, auroient compris, que les *miracles* étoient absolument nécessaires à leur but. Supposons qu'ils aient feint des miracles; qu'ils se fotent produits comme les envoyés du Tres-Haut. Supposons enfin, que soutenus par un genre d'*héroïsme* si nouveau, ils se sont dévoués volontairement aux souffrances & à la mort pour soutenir une *imposture* si utile au genre humain.

MAIS un pareil héroïsme est-il bien dans l'ordre moral? Des hommes simples & illétrés inventeront-ils une semblable doctrine? Consommeront-ils un pareil projet? (ROUSSEAU dit dans son *Emile* & sur la même matière: *Mon ami, ce n'est pas ainsi qu'on invente, &c.*) Des hommes qui se réunissent pour exécuter un projet si étrange, si composé, si dangereux, seront-ils bien sur les uns des autres? Des hommes qui se fondent sur des faits palpables, publics, nombreux, divers, circonstanciés, se flatteront-ils de n'être jamais confondus? On pourroit multiplier les questions sur une supposition aussi contraire au sens commun; il est superflu de s'y arrêter plus long-tems.

ENCORE un nouveau doute. Les Annales religieuses des différens peuples sont

pleines d'apparitions, de miracles, de prodiges, &c. Toutes les opinions religieuses produisent en leur faveur des miracles & même des martyrs. L'esprit humain se plait au *merveilleux*, & cette disposition est propre à accroître la défiance d'un Philosophe, & à le rendre difficile sur les *preuves* qu'on lui produit des *miracles*.

LE Christianisme demande un examen, & il ne le craint pas, parceque quantité de livres de physique fourmillent d'observations trompeuses, un Philosophe n'en conclura pas, qu'il n'y a point d'observations sur lesquelles on puisse compter. Si beaucoup d'opinions religieuses ont emprunté l'appui des miracles, cela même paroît prouver, que par-tout les miracles ont été regardés comme le sceau caractéristique de la Divinité. Mais en descendant dans le détail, en opposant les faits aux faits, & les miracles aux miracles, on est frappé d'étonnement à la vue de la différence qu'on y remarque. Ceux qui sont attestés par les témoins du Christianisme sont si supérieurs, à l'égard de l'espèce, du nombre, de la diversité, de l'enchaînement, de la durée, de la publicité, de l'utilité directe ou particulière, à l'égard de l'importance du but, de la grandeur des

suivies, de la force des témoignages, que l'on ne peut raisonnablement ne les pas admettre; tandis que l'on ne peut pas ne point rejeter les autres, comme des inventions ridicules, indignes de la MAJESTE' de DIEU.

(NE pourroit-on point ajouter ici que le grand nombre de faux miracles & de merveilles fabuleuses qui se sont débités en divers tems entre divers peuples, prouvent qu'il y a eu des miracles vrais & des merveilles réelles. Autrement le premier qui se feroit avisé de vouloir en inventer, auroit été arrêté par la certitude de passer pour un insensé, & il est contre le caractère moral de l'homme de vouloir s'y exposer à pure perte.)

Si un Historien d'un grand poids rapporte, qu'un Empereur Romain a rendu la vue à un aveugle & guéri un boiteux, il faudra examiner, si cet Historien, que l'on fait très bien n'être point crédule, se donne pour témoin oculaire des faits. Mais il ne les rapporte que comme un *bruit populaire*, il insinuc assez clairement que c'étoit une invention de la flatterie destinée à favoriser la cause de l'Empereur. On ne peut donc insérer autre chose du récit de l'Historien que la réalité d'un *bruit populaire*.

SI dans le siècle le plus éclairé, & dans la Capitale d'un grand Royaume on a prétendu, que des *miracles* s'opéroient par des *convulsions*. Si un homme en place consignait ces prétendus miracles dans un gros livre, a tâché de les étayer de divers témoignages. Si une société nombreuse a donné ces faits comme des preuves de son opinion sur un passage d'un traité de Théologie; je contemplerai à regret les monstrueux écarts de la raison humaine.

L'ERREUR a eu ses *martyrs*; mais si des hommes vertueux, simples & d'un sens droit souffrent le martyre pour soutenir des faits palpables, nombreux, divers, enchainés les uns aux autres, liés à la plus importante fin; (s'ils n'ont jamais envisagé les miracles comme un *but*, mais comme un *moyen*, si l'on voit manifestement, qu'ils ont cherché à s'annoncer comme des Docteurs, des Bienfaiteurs de l'humanité, & non à se faire admirer ou respecter en qualité de Thaumaturges,) je regarderai leur martyre comme le dernier sceau de leur témoignage.

SI j'apprends, que leurs ennemis les plus déclarés, leurs contemporains ont attribué la plupart de ces faits à la magie; cette accusation me paroîtra un aveu indirect de la réalité de ces faits. Ces en-

nemis des témoins font leurs supérieurs naturels, ils ont en main tous les moyens de constater l'imposture, & ils ne l'ont pas constatée; c'est une nouvelle preuve du fait, dont il s'agit. Les témoins, que leurs Magistrats n'ont pu confondre, ont persévéré constamment à charger leurs Magistrats des plus grands crimes, ils ont osé déferer cette accusation à ces Magistrats eux-mêmes. D'autres ennemis des témoins aussi éclairés que le siècle le permet, aussi adroits, aussi subtils, aussi vigilans qu'acharnés, ont attribué ces faits à la magie. Un d'entr'eux, (JULIEN) le plus subtil, le plus adroit, le plus obstiné de tous, assis sur un des premiers trônes du monde, a avoué plusieurs de ces faits miraculeux, pourrai-je en bonne critique ne pas considérer ces aveux comme des fortes présomptions de la réalité des faits.

TEL est l'abrégé solide & plein de force que fait M. BONNET des argumens qui font en faveur de la Révélation, des miracles & du témoignage. On a pu y remarquer des idées neuves, & des tours d'une grande énergie. Nous laisserons respirer le Lecteur. Les quatre dernières parties de l'ouvrage nous fourniront la matière d'un autre extrait.





II. *LETTRES* du Comte ALGAROTTI sur la Russie, contenant l'état du commerce, de la marine, des revenus & des forces de cet Empire, avec l'histoire de la guerre de 1735; seconde Edition revue & corrigée, avec des notes d'un voyageur Anglois sur l'état présent de cet Empire & sur la guerre qu'il soutient aujourd'hui contre les Turcs. A NEUCHÂTEL, aux dépens de la Société typographique. 1770. I. v. 80.

---

**N**OUS avons déjà eu occasion de faire connoître cet ouvrage, ainsi nous nous bornerons à annoncer la nouvelle édition qui vient de paroître. Le voyageur Anglois dont on a ajouté les notes, est un homme instruit qui a observé avec soin & écrit avec beaucoup de franchise. Les Editeurs avouent, qu'ils ont usé de la permission de l'Auteur pour retrancher plusieurs réflexions qui se ressentoient trop de la liberté angloise. Il en dit assez pour montrer les progrès étonnans des Russes depuis 1739, & pour faire comprendre à quel

quel point de grandeur peut s'élever cette nation excitée & dirigée par une autorité éclairée & suffisante. Si l'on en croit le Comte ALGAROTTI, la marine des Russes étoit fort tombée en 1736; mais vingt ans après, elle consistoit en 22 vaisseaux de ligne, 6 Fregates, 2 Galiottes à bombes, 2 Brûlots, 2 Paquebots & 99 Galères. L'Europe vient d'admirer le phénomène nouveau d'une flotte Russe dans la Méditerranée. On jugera selon l'usage de l'entreprise par le succès; mais il restera vrai, qu'aucune nation n'a fait à tous égards d'aussi rapides progrès en si peu de tems. Ce sont quatre Impératrices qui ont suivi avec succès le plan tracé par celui à qui la Russie doit les premiers rayons de sa gloire. Sa splendeur augmenta sous CATHERINE I. ANNE PETROWNA triompha des Turcs, des Tartares & des Suédois. ELISABETH conquit la Poméranie. En combattant avec les Autrichiens & contre les Prussiens, elle forma sa Cavalerie avec les premiers & son Infanterie contre les derniers. CATHERINE II a profité des premières années de son règne pour perfectionner la Marine & les Arts enfans de la paix, & jusqu'ici elle a montré dans la guerre ce que peuvent des troupes bien disciplinées. Pendant tout cet intervalle,

## 170 JOURNAL HELVETIQUE

les intrigues de la Cour n'ont point dérangé le système des affaires, tout s'est perfectionné, comme si l'esprit de PIERRE LE GRAND avoit toujours dirigé le Conseil. Les rives de la *Néva*, que le Comte ALGAROTTI trouvoit si tristes en 1739, se sont embélies sous les yeux d'un Souverain puissant. La Capitale même a bien changé de face. Elle contient aujourd'hui plus de 400 mille habitans. Neuf bras de rivières, sept canaux, des quais magnifiques, une multitude d'édifices vastes & de palais superbes, 35 Eglises & tous les environs remplis des maisons de plaisance en font une des premières villes du monde. Son commerce seul vaut à la Couronne 4 à 5 millions par an. Le commerce maritime y est florissant. Année commune, 12 à 1300 vaisseaux sont entrés dans les ports de la Russie depuis dix ans. Ainsi sont remplis long-tems après la mort de ce Monarque les vœux du CZAR PIERRE. La balance du commerce entre la Russie & l'Angleterre est allée au-delà de cent mille liv. st. en faveur de la première; celle du commerce avec la Hollande leur a souvent donné plus de deux cent mille florins de bénéfice. La France, que ses liaisons avec la Suède éloignent de la Russie, y débite beaucoup moins de

deuxures & d'autres objets de luxe qu'elle ne faisoit ci-devant. Le commerce avec la Perse qui pourroit être fort considérable, a été détruit par les troubles qui ont agité cet Empire. Celui de la Chine fut bien plus considérable sous PIERRE LE GRAND. L'Impératrice fait elle-même une grande partie du commerce intérieur. Cela pouvoit convenir lorsqu'il s'agissoit de tirer cette nation de la barbarie; aujourd'hui, il conviendrait de rendre la liberté à ce commerce; l'Etat se dédomageroit par des droits modérés & il ôteroit aux Seigneurs les monopoles ruineux pour eux-mêmes qu'ils font sur leurs terres. Dès que cette liberté sera établie, l'Empire aura une marine marchande très considérable.

LA population de la Russie est mal-appréciée par le C. ALGAROTTI, qui ne la porte qu'à dix-huit millions d'ames. L'Auteur Anglois a vu des tables dressées sur les rolles mêmes de la capitation & sur des estimations probables, qui faisoient monter les habitans de ce vaste Empire à 26, 890, 000 ames. Il insinue même que la Russie ne connoit pas encore sa puissance à cet égard. Quoi qu'il en soit, si l'on adopte ces calculs & que l'on suppose la Russie de 2160 lieues de long, sur 865 de large; sa population est à celle de l'Al-

Allemagne & de la France comme 1 est à 34, à celle de l'Angleterre comme 1 à 35; à celle de l'Espagne comme 1 à 5. Si l'on passe delà à l'examen des revenus de la Russie, on trouvera qu'il est calculé dans le pays - même à 126 millions, monnaie de France. C'est peu en comparaison de la population & sur-tout de l'étendue immense du pays; mais c'est beaucoup entre les mains d'une Souveraine intelligente, bien servie, dont l'autorité n'est point limitée & qui joint à des grandes vues la constance nécessaire pour les faire réussir. Ses desseins sur la Pologne & contre la Turquie ont été formés dès la mort d'AUGUSTE III. Ils ont été suivis avec fermeté & amenés au point où nous les voyons.

L'ETAT militaire, y compris la milice, est aujourd'hui de 400 mille hommes. La seule maison de l'Impératrice est composée de 61,000 hommes d'infanterie & de cavalerie. Le soldat Russe élevé durement, sembleroit capable de soutenir tous les travaux de la guerre, cependant les maladies en emportent un grand nombre chaque campagne. Cela vient de ce qu'ils ne sont plus à portée de faire usage des bains, que l'habitude leur a rendu nécessaires. L'ennui & les maladies vénériennes en font

périr plusieurs. L'Artillerie de campagne est propre, nombreuse, légère, percée en masse & servie avec autant d'habileté & de célérité que celle des Prussiens. Chaque Régiment a quatre pièces de canon de trois livres de balle & quatre petits mortiers à grenades. La discipline est fort sévère. Un Officier Russe est exposé à recevoir des châtimens serviles. Chacun y avance selon son rang, à moins que l'on ne soit couché défavorablement sur les régîtres que l'on tient dans un grand détail & avec une rigidité surprenante.

L'AGRICULTURE ne sauroit être perfectionnée en Russie, tant que les paysans seront dans la servitude. La nécessité de leur affranchissement n'est plus un problème ni en morale, ni en politique. Lorsque le laboureur deviendra censitaire par un bail amphitéotique, les terres rendront ce qu'elles peuvent rendre. Les instructions pour le code de CATHERINE laissent la question indécidée; mais les préjugés des Seigneurs propriétaires décideront pour l'esclavage, que la raison, l'humanité & l'intérêt politique devroient proscrire à jamais de tous les états. D'ailleurs la Cour en abolissant la servitude, diminueroit l'autorité des Grands, que ce reste du Gouvernement féodal rend toujours dangereux.

LE Comte ALGAROTTI avoit parlé fort librement de la situation des affaires en Pologne. Selon lui, le *liberum veto* n'est autre chose que le droit de s'opposer au bien de l'Etat. Mais ce que l'Auteur anglois ajoute là-dessus, en donne une idée bien plus juste. Il assure, que le *liberum veto* étoit un abus, qui ne portoit sur aucune loi. Aujourd'hui en vertu de la nouvelle législation, il faut l'unanimité pour augmenter les impôts & les troupes, pour faire des alliances, envoyer des Ministres, faire la guerre ou la paix. Et comme la Russie a garanti toutes ces constitutions, cela signifie, que rien de tout cela ne pourra avbir lieu; que lorsque la puissance garante le voudra. L'établissement de la tolérance a été le prétexte dont on s'est servi pour dicter ces loix; mais le véritable but étoit d'établir l'anarchie & la prépondérance de la Russie; C'étoit de se rendre maître d'un pays, qui lui sert de barrière contre les Turcs. Souvent depuis l'élection de STANISLAS-AUGUSTE, la Pologne a requis le ministère Russe de retirer ses troupes. Tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, elles sont restées jusqu'à la confédération de Thorn. Depuis-lors elles y sont demeurées pour maintenir contre les Confé-

dérés Pouvrage du Prince *Repin* & la nouvelle législation.

AU milieu de ces troubles intérieurs, quel peut être l'état du commerce en Pologne? Année commune, vers la fin du siècle passé, la Pologne vendoit aux Dantzikois 80,000 lasts (\*) de bled. Depuis 20 ans, cela ne va pas à 30,000. Les causes de cette diminution sont les mouvemens violens qui agitent ce pais & le dépeuplent, les élections des Rois, les progrès de l'intolérance depuis 1717, les vices de l'administration intérieure, les désordres & l'anarchie, suites du gouvernement féodal, les loix municipales & les exclusions de la ville de Dantzic.

EN parlant de la guerre contre les Turcs, le Voiageur anonyme en porte un jugement bien différent de celui du vulgaire. Les motifs ou les prétextes des Ottomans sont en grand nombre. Un Roi de Pologne donné par une armée Russe, à qui le parti opposant sans chef & sans appui étranger a été forcé de céder. Le mécontentement que causoit à la Porte le séjour permanent d'une armée Russe en Pologne, malgré les requisitions réitérées de la nation, la Diète assemblée en 1767 sous les armes de la Russie, la législation

(\*) Le last contient 72 boisseaux.

dictée par la force & maintenue par la garantie de cette Puissance, les brigandages des Cosaques Zaporaviens qui n'ont point respecté le territoire des Turcs. Enfin, les Confédérés ont ébranlé la Porte par leurs clameurs. Ils ont dit que la Russie avoit fait donner des pouvoirs inouis à un petit nombre de gens intimidés ou séduits, qui prenant le nom de la République avoient fait des loix, qui mettent la Pologne sous la dépendance perpétuelle de la Russie; que pour exécuter ces étranges entreprises, on avoit exercé par-tout contre les vrais patriotes & sur leurs biens les plus grandes violences; que la Porte avoit tout à craindre à son tour des Russes, qui maîtres de la Pologne pourroient pénétrer à leur gré dans les pais Ottomans; que les vues ambitieuses de la Cour de S. Pétersbourg ne se propoient pas moins que la conquête de la Moldavie, où l'on s'étoit déjà ménagé des intelligences à la faveur de la conformité du culte, & qu'en cas de succès on ne s'en tiendroit pas là. Ces représentations ont eu leur effet. La guerre a été commencée avec les succès que nous avons sous les yeux. — Telle est en raccourci la façon de penser de l'Auteur anonyme. Nous ne prétendons ni la critiquer ni la défendre. Il propose des vues poli-

tiques, c'est à chaque lecteur à les apprécier. Au reste la traduction publiée dans la première édition avoit été faite fort à la hâte. Le style en étoit lâche & diffus. Les nouveaux Editeurs ont tâché de la rendre plus correcte, & l'on doit leur faire gré des soins qu'ils ont pris à cet égard.



III. *GEBETE* &c. c. à d. *Les Prières*  
 & les divers actes du service religieux  
 comme on le célèbre dans l'Eglise de Mul-  
 hausen. Bâle 1769. 235 pages gr. 8°.

**S'**IL importe que le culte se fasse avec bien-séance & avec ordre, il est nécessaire par-là même qu'il y ait certaines règles, que chacun doit suivre, certains usages, auxquels tous les membres de l'Eglise sont tenus de se soumettre, afin que le service soit célébré d'une manière édifiante, & que l'uniformité soit conservée dans les choses essentielles. C'est pour cela sans doute que dès les premiers siècles on a introduit l'usage des Liturgies, qui renferment les divers actes d'adorations, de louanges & d'actions de grâces que l'on présente à Dieu dans les assemblées religieuses. Cette sorte d'ouvrages destinés à l'instruction & à l'é-

dification du Peuple doit sur-tout se distinguer par la clarté & par la brièveté. Les grands objets de la Religion doivent y être proposés de la manière la plus simple. Il faut les mettre à la portée des génies les plus bornés, les dégager s'il est possible de toutes les expressions figurées, auxquelles on n'attache souvent aucun sens, ou ce qui est plus funeste encore, auxquelles on joint quelquefois des idées fausses & équivoques. La seconde chose que l'on désire dans la plupart des Liturgies, c'est une brièveté raisonnable. Comment pourroit-on suivre avec l'attention & le recueillement nécessaires de longues prières, lues fort lentement, afin qu'elles soient entendues de tous, souvent dans une saison très rigoureuse? Il nous paroît que la nouvelle Liturgie de *Mulhausen* réunit ces deux avantages. Jusques ici on avoit suivi dans cette Eglise la Liturgie de Bâle; mais comme elle n'étoit pas exactement adaptée aux pratiques reçues, le Magistrat de *Mulhausen* a fait travailler à un nouveau recueil, qui a obtenu préalablement l'approbation des Pasteurs, avec laquelle il vient de paroître. M. REBER, Diacre de cette Eglise, qui a été chargé de ce travail, s'en est acquitté d'une manière qui fait honneur à sa piété & à ses lu-

nières. Les expressions de l'Ecriture Sainte, qu'il a conservées presque par-tout, donnent aux prières plus d'onction, de gravité & de force. On voit qu'il a eu sous les yeux toutes les Liturgies anciennes & modernes. Il a conservé beaucoup de choses de celle de *Bâle*. Celle de *Neuchâtel* lui a fourni d'excellens morceaux. Il a choisi un formulaire particulier pour chacun des actes du culte public établi dans son Eglise. Il les a variés par des collectes selon les diverses solemnités.

ON remarque dans le cours de l'ouvrage, quelques usages qui ne sont pas suivis dans d'autres Eglises de la Suisse. Ainsi, il y a un formulaire pour dénoncer solennellement à l'Eglise, que telle ou telle personne, que l'on nomme, s'étant rendue coupable de péchés scandaleux, est exclue de la sainte Communion, jusqu'à ce qu'elle ait donné des preuves suffisantes de repentance & d'amendement. Un autre formulaire est destiné à les admettre de nouveau à la communion des fidèles. Il paroît que cet acte de la discipline ecclésiastique se fait en l'absence de ceux qui ont eu le malheur d'encourir la censure. Il y a quelques années qu'un usage assez analogue fut aboli dans les Eglises de la Souveraineté de Neuchâtel & Valengin.

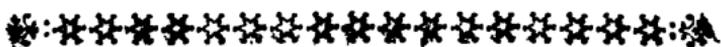
Il étoit établi que dans les cas de fornication & d'adultère, ceux qui en étoient convaincus ne pouvoient être reçus à la Communion, qu'après avoir subi à la face de l'Eglise une censure qui étoit remise à la discrétion du Pasteur. Ils étoient obligés de l'entendre à genoux; après quoi on levoit l'excommunication qu'ils avoient encourue, suivant une formule destinée à cela. Maintenant on conserve la même discipline, mais elle s'exerce en particulier dans l'assemblée du Consistoire. — L'usage édifiant d'admettre les jeunes gens, qui font leur première Communion, à ratifier le vœu de leur bapême à la face de l'Eglise, est établi à Mülhausen, comme dans plusieurs Eglises Protestantes de la Suisse. Le formulaire adopté pour cette cérémonie est le même que celui de l'Eglise de Neuchâtel. On prononce comme dans plusieurs autres endroits des oraisons funèbres, mais il paroît que l'on ne le fait pas pour les enfans, & que cette cérémonie se fait dans l'Eglise. On voit dans l'ouvrage que nous annonçons les prières destinées à cet exercice, & d'autres formulaires dont on se sert, lorsque le convoi funèbre se fait sans discours. A ces divers égards, dans cet ouvrage tout est simple, décent, assorti aux circonstances, convenable au culte des Eglises Protestantes;

tout se rapporte à l'édification, qui est le principal but que l'on doit se proposer. C'est le jugement qu'en ont porté plusieurs Théologiens de cette Communion qui lui ont fait un accueil distingué.



IV. *DIE NATUR und Eigenschaften, &c.*  
 c. à d. *De la nature & des propriétés des bois, du terroir qui leur est propre, de leur entretien & des causes de leur accroissement, pour perfectionner cette partie de l'Oeconomie; ouvrage publié à l'occasion de la disette, qui commence à se faire sentir presque par-tout, par J. FREDERIC ENDERLIN, Conseiller de S. A. M. le Margrave de BADEN-DOURLACH. 8°. Bâle, Chez Jean Rodolphe Im-Hoff & fils. 6 feuilles.*

CETTE petite brochure peut tenir lieu d'un cours de Physique, pour les foretiers qui manquent souvent de la théorie nécessaire pour prendre soin des bois qui leur sont confiés. Ils trouveront ici un grand nombre de choses, dont ils n'ont jamais entendu parler à ceux qui n'ont que la routine pour guide. Tous les principes qu'il avance sont certains; le style est accommodé au sujet & à la portée de ceux à qui l'ouvrage est destiné



- V. *ANLEITUNG für die Landleute, &c.*  
 c. à d. *Instructions pour les gens de la campagne sur l'exploitation des forêts : recueillie des pièces composées pour répondre aux questions de la Société Physique de Zurich. Zurich, chez Fueslin & Comp. 8°. 4 f.*

IL avoit déjà paru une Edition de cette brochure en 1765, sans doute qu'elle a été bientôt épuisée. On y trouve beaucoup de bonnes choses, connues peut-être par ceux qui ont étudié ces matières, mais ignorées par le cultivateur, qui peut sur-tout en profiter. On ne peut assez encourager le travail de ceux, qui répandent ainsi parmi le peuple les connoissances qui lui sont nécessaires pour perfectionner les travaux du plus utile de tous les arts.



- VI. B. *VON SALIS*: c. à d. *Pièces fugitives de M. B. de SALIS, un des fondateurs de l'Académie des deux Langues. Zurich & Coire. 8°.*

UN Auteur qui travaille à épurer le goût de ses compatriotes par des ouvrages accommodés à leur portée actuelle, doit être respecté. S'il cherche à les disposer insensiblement à se dépouiller de leurs préjugés & à saisir les vérités utiles, il mérite d'être honoré comme un bienfaiteur de la Patrie. Qu'importe à celui qui se propose des vues aussi nobles, qu'il demeure inconnu aux nations étrangères, & que la postérité éclairée ne le distingue point dans la foule prodigieuse des Auteurs médiocres? Il a servi ses compatriotes, c'est la seule récompense qu'il désiroit, la seule qui fût digne de sa grande ame. M. de SALIS ne perd jamais de vue l'intérêt de sa patrie qu'il s'est proposé pour but : il se permet souvent des détails minutieux, qui n'ont rien de piquant pour les Lecteurs plus instruits & qui pourront le faire paroître ridicule à ceux qui ne connoissent pas le genre du peuple, qui est souverain dans plusieurs Républiques de la Suisse. MONTESQUIEU auroit rendu cette pensée d'une façon beaucoup plus brillante, mais Montesquieu n'est pas à la portée de tout le monde.

„ LES anciens Bourgeois gagneroient à  
„ la reception des nouveaux. Le pro-  
„ priétaire tireroit un meilleur parti de

„ son pré, de son champ, de son jardin,  
 „ de son verger, de sa vigne, de sa mai-  
 „ son. Les nouveaux Citoyens enchéri-  
 „ roient les uns sur les autres pour l'acquérir.  
 „ Personne n'auroit un commerce, de quel-  
 „ que marchandise que ce puisse être, qui  
 „ n'eut un débit beaucoup plus grand.  
 „ Ceux qui tiennent des chevaux, des ca-  
 „ rosses, des litières de louage, gagne-  
 „ ront davantage, à mesure qu'il y aura  
 „ plus des gens qui voudront s'en servir.  
 „ Les Médecins, les Procureurs, les Ex-  
 „ péditeurs, les Chirurgiens, les Apoti-  
 „ caires, les Horlogers, les Orfèvres, les  
 „ Tailleurs, les Potiers d'étain, les Bou-  
 „ chers, les Boulangers, les Serruriers, les  
 „ Menuisiers, les Tonneliers, les Selliers,  
 „ les Meuniers, les Forgerons, les Tisse-  
 „ rands multiplieroient leurs gains & leurs  
 „ pratiques. Nos Pasteurs eux-mêmes,  
 „ combien de présens de nouvel-an n'au-  
 „ roient-ils pas de plus? Combien des  
 „ mariages & des baptêmes? Les Mar-  
 „ guilliers recevraient plus d'étrènes. Il  
 „ n'y a pas, jusques à ceux qui sont  
 „ chargés d'ensevelir les morts, qui ne  
 „ fissent mieux leurs affaires „

TEL est le style de l'ouvrage, qui con-  
 tient plusieurs dissertations politiques, mo-  
 rales & théologiques. Tout est écrit

avec

avec la même simplicité, tout y rappelle les mœurs de l'ancienne Helvétie, tout y respire le zèle pour le bien public. Nous ne citerons que deux de ces pièces. La première est intitulée : Principes du Droit & de la Politique. Elle ne remplit pas son titre, mais on y trouve des pensées très solides sur les moyens de faire servir ses talens au bien de l'humanité. Le morceau suivant peut donner une idée de la façon de penser de l'Auteur.

§. 10. „ IL peut y avoir plusieurs de  
 „ mes compatriotes qui ont plus de talens  
 „ que moi pour avancer le bien public ;  
 „ mais ils ne sauroient les consacrer à un  
 „ but si utile, si on ne leur rend pas certains  
 „ services. Je puis souvent faire plus de  
 „ bien à la patrie en encourageant des  
 „ personnes de ce caractère, ou en accor-  
 „ dant du moins à l'un d'entr'eux les se-  
 „ cours qui sont en mon pouvoir, que si  
 „ je me consacrais moi-même au service  
 „ du public”.

§. 11. SI, en travaillant pour ceux  
 „ qui s'occupent au service du public, je  
 „ compense le tems qu'ils auroient dû  
 „ donner à l'éducation & à l'entretien de  
 „ leur famille, au travail de leur voca-  
 „ tion, à la culture de leurs terres, je  
 „ ne fais pas seulement le bien d'un de

» mes semblables, je contribue autant  
 » qu'il est en moi au bien général.

§. 12. » Je ne suis pas moins utile au  
 » public, si je procure quelques plaisirs  
 » à des personnes qui ont épuisé leurs for-  
 » ces en travaillant pour la patrie ». D'a-  
 près des pareils principes, combien y a-t-il  
 de vrais Citoyens? Combien de gens qui  
 pourroient l'être & qui ne le sont pas?  
 Combien de personnes utiles qui seroient  
 encouragées par les témoignages si touchans  
 de la gratitude de leurs concitoyens, sou-  
 tenues dans une carrière pénible par l'assu-  
 rance de n'avoir pas servi des ingrats?

LA seconde pièce que nous voudrions  
 encore faire remarquer, c'est le mémoire  
 remis par l'Auteur à l'Assemblée générale,  
 tenue à Ilantz le 4e. Septembre 1762. On  
 admire le courage, avec lequel M. de SA-  
 LIS exhorte le Clergé de la Valteline à re-  
 noncer à un vil intérêt. On est encore  
 plus surpris d'entendre un membre de la  
 partie souveraine des Grisons contester à  
 ses propres citoyens, des privilèges qu'ils  
 prétendent avoir sur leurs sujets par rap-  
 port au commerce dans leur propre pays.  
 Un Républicain qui ose attaquer directe-  
 ment des préjugés fortifiés par l'intérêt,  
 qui a assez de fermeté pour défendre sans  
 détour la cause de la justice & les droits

des fujets , est un homme qui mérite d'être connu & respecté par-tout où il y a des cœurs honnêtes & sensibles.

\*\*\*\*\*

## VII. DECOUVERTE OECONOMIQUE.

---

**L**A rareté des bois de chauffage & de construction, qui devient de jour en jour plus sensible dans presque toute l'Europe, & nommément dans une grande partie de notre Suisse, occupe depuis bien des années la sollicitude paternelle du respectable Magistrat de l'Etat de Bâle. L'introduction de la houille ou charbon de terre, dont il a facilité l'acquisition, enseigné l'usage & vanté les avantages aux citoyens & habitans d'une grande ville, où l'aisance de nombre de particuliers & les manufactures qui y fleurissent, entraînent une grande consommation dans le combustible a été le premier & principal remède, que ces Pères de la patrie ont employé pour prévenir la disette dont tout sembloit la menacer. Et pour tirer de cette heureuse ressource tout le parti possible, leur munificence les a porté à proposer plusieurs prix

rélatifs à la découverte & à l'usage de la houille au lieu de bois. M. BARTENSCHLAG, citoyen de la Ville de Bâle & ancien Capitaine - Lieutenant au service de France, vient de faire construire un four de son invention, qui remplit cet objet de la manière la plus satisfaisante.

ON y fait du pain excellent, qui ne contracte en aucune manière ni l'odeur, ni le goût désagréable de la houille, dont la chaleur agit extérieurement. Par un calcul très exact on n'a employé que 30 liv. de houille pour le pain de 60 liv. de farine partagée en trois cuites consécutives. Il est très vraisemblable, que cette heureuse découverte est encore susceptible d'être perfectionnée, & qu'en aggrandissant le four & multipliant les cuissons consécutives, on parviendra encore à une plus grande épargne. M. BARTENSCHLAG est né avec le génie le plus heureux pour ce genre de découvertes & il est doué de toute la dextérité & de toute la patience, ou pour mieux dire, de toute l'obstination nécessaire pour les amener à leur perfection. Il a imaginé & exécuté plusieurs espèces de cuisines portatives, dont la commodité, le peu de place qu'elles exigent & l'épargne singulière dans le combustible sont au-dessus de tout éloge &

méritent l'attention des économistes. Il a rendu la machine de Papin, qu'il n'a jamais connue qu'après des descriptions verbales très-imparfaites, d'un usage beaucoup plus simple, plus commode & plus universel. M. VANIE'RE, dont on a un cours de latinité, a publié dans plusieurs Journaux l'annonce d'une cuisine très ressemblante à celle de M. BARTENSCHLAG, mais celui-ci a mille témoins qui ont vu les siennes exécutées plus de 10 ans avant que M. VANIE'RE ait publié son annonce ; & il est très vraisemblable, que M. VANIE'RE a profité de la découverte de M. BARTENSCHLAG, qu'on ne sauroit trop encourager à continuer d'employer son génie & son loisir pour l'utilité de ses semblables.



### VIII. AUX E D I T E U R S.

**D**E toutes les nouvelles, Messieurs, que vous pouvez annoncer dans votre Journal, les plus utiles sans doute, sont celles qui intéressent la santé ; & c'est rendre à la Société le plus grand des services, que de lui indiquer la source des secours que

chacon peut recevoir des découvertes de ces hommes habiles, qui font de cette étude le but principal de leur application & de leurs travaux. C'est pourquoi on s'empresse de vous informer, afin que par votre canal, le Public soit instruit de quelques découvertes importantes en ce genre, que M. STRUVE de Lausanne s'est procurées par ses recherches & par ses expériences multipliées; les taire, ce seroit un vol fait à l'humanité.

CET homme connu par ses lumières en chimie, & par plusieurs découvertes dans cette science ainsi qu'en Médecine & en Oeconomie, non content de ses succès passés, a continué ses recherches, & trouvé trois spécifiques, pour la guérison de maux qu'on jugeoit ci-devant, si-non tous les trois au moins deux, incurables; & le troisième bien casuel, ou équivoque: On veut parler des écrouelles ou humeurs froides, des suites pernicieuses des maladies vénériennes mal guéries, de l'épilepsie ou du *mal caduc*.

C'EST à ce dernier fléau que l'on se borne pour le coup, en vous envoyant la liste des personnes qu'il a guéries depuis peu de cette maladie, & qui consentent à être nommées. On supprime toutes celles à qui cette publication pourroit faire

quelque peine; & Mr. STRUVE signera lui-même cette annonce, pour authentifier l'Anonyme qui vous l'adresse, & qui se réserve de vous parler des deux autres spécifiques indiqués ci-dessus, dans un de vos Journaux suivans, afin de ne pas vous demander trop de place dans celui-ci.

UNE de ses premières cures est la nommée *Jeanne Gotbofrey* d'Echallens, déjà en 1766; & voici la liste des plus recentes, desquelles il a, pour la plupart, des attestations des Villes, Communautés ou Chefs des lieux de leur domicile.

1. Le fils de Mr. François Lorent, Régent à Buffigny, Baillage de Lausanne.
2. La fille d'honnête Marc-Elie Vuerchhof, audit Buffigny.
3. Le fils d'honnête Jean-David Baraud, audit lieu.
4. Un enfant au même village, dont le Chef du lieu attestera la guérison.
5. Louis, fils de feu Claude Chappuis, Citoyen de Lausanne.
6. Honnête Jean-Batiste Du-Tovex, à Aigle.
7. Un enfant à Ormond-dessus.
8. Madelaine Nicolier, aussi à Ormond-dessus.

IL traite actuellement, de cette maladie au-delà de quarante personnes, dont les suivans tendent à la fin de leur cure & à leur complete guérison, favoir

1. Le fils d'honnête Guignet, à la Tour de Peil.
2. Le fils d'honnête Pierre-David Banderet, de Mutrux, Baillage de Grandson.
3. Honnête Pictet, Maître-Gordonnier à Yverdon.
4. La fille d'honnête Henri Perrin, à Cortaillod, Comté de Neuchâtel.
5. Le fils de Mr. le Lieutenant Blanc, à Bagnin, Baillage de Nion.
6. La fille d'honnête David Pofaz, à Olon.
7. La femme d'honnête Pierre Monachon, de Boffant, au Mandement de Don-Martin.
8. Jeanne Bourgeaud, de Pully près de Lausanne.
9. Le fils de Mr. Roffier, ancien Hôpitalier à Vevay, & d'autres, qu'on supprime par discrétion, & pour abrégé.

ON s'est déterminé à publier ces listes, sur ce qu'on a appris que l'envie & la malignité ont tenté de faire suspecter l'efficacité de ce remède si utile & tant désiré, qui avoit fait jusqu'à présent l'objet des recherches des plus savans Médecins, & qu'on doit aujourd'hui à la sagacité & au zèle infatigable de Monsieur STRUVE. On a répandu à deux reprises, que la nommée *Jeanne Gothofrey* d'Echallens avoit eu quelque rechûte; ce qui est destitué du plus léger fondement & témérairement controuvé; car depuis son entière guérison en 1766, elle n'en a pas eu la moindre apparence, quoique le mal fût très invétééré, puisqu'elle en étoit atteinte à-peu-près dès sa naissance, comme en fait foi l'attestation du noble Conseil d'Echallens.

DANS le grand nombre de malades, que Mr. STRUVE a traités, il a eu occasion de faire bien des observations importantes sur la variété & la différence des symptômes de ce mal, qu'il rédige à mesure dans un livre exprès, & dont il se propose de faire part dans la suite au Public. On l'a déterminé encore de donner chaque année la suite de ceux qu'il aura délivré de cette cruelle maladie, & qui con-

sentiront à se laisser nommer; en observant au contraire le secret le plus religieux pour tous ceux qui le demanderont.

J' A I l'honneur d'être parfaitement,  
MESSIEURS,

*Lausanne, le 1<sup>r</sup>. févr.*

1770.

Votre très-humble & très-  
obéissant Serviteur

F. S. D.

---

**J**E garantis vrais tous les faits rapportés dans la lettre ci-dessus, & qu'on peut recourir aux personnes qu'elle nomme pour les vérifier. Quant aux personnalités qui me regardent, je ferai mes efforts pour mériter tout ce que mon Ami dit d'obligant sur mon compte.

*Lausanne, le dit jour*

*1<sup>r</sup>. févr. 1770.*

STRUVE.





## L E T T R E

*De Mr. STRUVE, Médecin de Lausanne,  
insérée dans le Journal Helvétique de  
Juillet 1771.*

MESSIEURS,

**L**E même ami, de qui vous avez bien voulu insérer au mois de Février 1770, une lettre dans votre Journal, au sujet des remèdes que je possède, me sollicite vivement de continuer à publier, par votre canal, les cures que j'ai opérées depuis celles que vous indiquez alors.

De tous les maux auxquels l'humanité est sujette, l'épilepsie est un des plus fâcheux; en sorte qu'on ne saurait, dit mon ami, assez faire connaître à ceux qui ont le malheur d'en être affligés, les moyens de se délivrer de cette cruelle maladie. Ce raisonnement m'a convaincu; je cède à ses instances.

Sans compter ceux dont j'ai dû taire les noms, la lettre du mois de Février, que je rappelle ci-dessus, indiquait huit malades parfaitement guéris. Dès lors j'ai fait imprimer ici au mois de Mai 1770, une liste de 13 personnes, & à présent je puis vous en désigner six autres par leur consentement; car je garderai toujours le secret le plus inviola-

ble à quiconque le desirera, sans quoi mes listes présenteraient un nombre de guérisons plus considérable de personnes de tous les états & de toutes les conditions.

Mais quelle que soit la condition des malades que j'ai guéris, les cures n'en sont pas moins réelles : il ne s'agit que de les constater, en mettant un chacun à portée de les vérifier par lui-même. Et que puis-je faire de mieux à cet égard, que d'indiquer leurs noms & surnoms, avec le lieu de leur domicile dans le tems de la maladie & de la cure ? Si l'on suspecte ces adresses, peut-on se défier du témoignage public de toute une communauté qui connaît le malade, qui l'a vu dans les accès de son mal, & a suivi les progrès de sa guérison, qui s'est faite sous ses yeux ? en sorte qu'on ne saurait rien ajouter à l'authenticité de pareils allégués, ni les révoquer en doute.

Tels sont donc les suivans :

Le fils de Mr. le Lieutenant *Salomon Blanc*, à Bégnin, bailliage de Nion.

Le fils d'honnête *David Barraud* de Buffigny, bailliage de Morges.

Honnête *Joseph Miéville* de Pollier Pitel, bailliage d'Echallens.

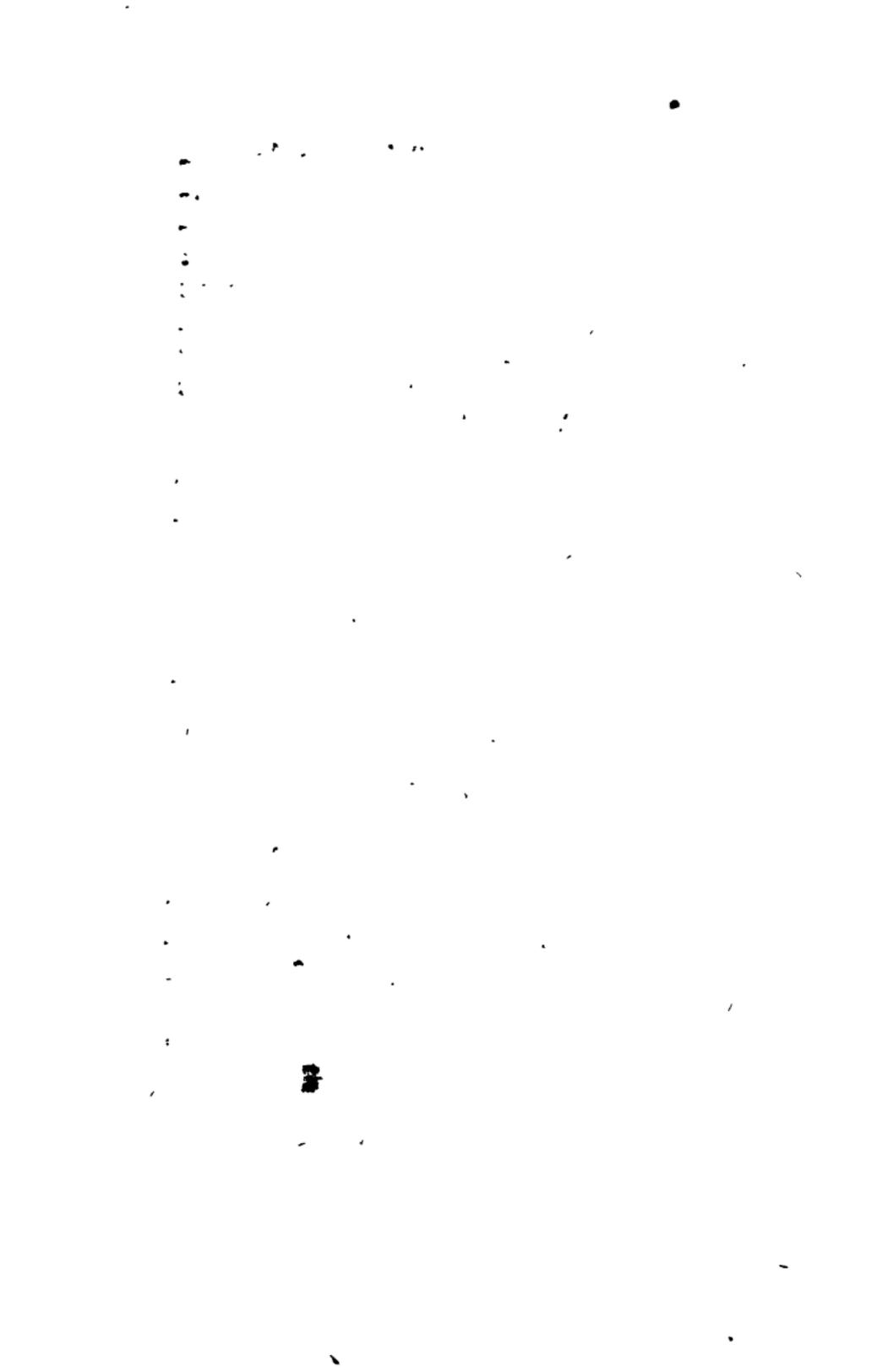
Le fils d'honnête *Jean David Hermeijan*, à Germany sur Rolle, bailliage de Morges.

Honnête *David Pache* d'Epalinges, bailliage de Lausanne.

*Marie Jacottel* d'Echallens.

Quant aux cures que j'ai faites des humeurs froides , où j'ai eu aussi les plus heureux succès , je ne saurais en nommer beaucoup ; trop peu consentent à être connus : j'en ai indiqué quelques-unes dans un petit Traité allemand , imprimé à Basle , que j'ai eu l'honneur de dédier à Messieurs de la Société Économique de Berne. Je viens de traduire en français cet opuscule , avec beaucoup d'augmentations : on y trouvera aussi le plan d'un traité complet , auquel je travaille , sur l'épilepsie , fondé sur mes propres expériences. J'y établirai en même tems le système que j'ai suivi dans la guérison des maladies des nerfs , qui deviennent de jour en jour plus générales , & que j'ai eu le bonheur de traiter aussi heureusement que les écrouelles & le mal-caduc.

En promulguant mes succès , c'est bien moins pour m'en glorifier , que pour me rendre de plus en plus utile à ceux qui ont le malheur d'être affligés de ces maux , ne desirant rien autant , que de contribuer à leur soulagement & à leur guérison ; le plaisir que j'en ressens , est déjà pour moi une rétribution bien satisfaisante de mes soins ; car je jouis délicieusement des bénédictions que je reçois de la part de plusieurs , qui , humainement parlant , traîneroient , sans mon secours , une vie triste & misérable. Lausanne , ce 27e. Juin 1771. STRUVE.



FEVRIER. 1770. 195



## II. PARTIE.

---

### ANNALES LITTÉRAIRES DE L'EUROPE.

---

#### ALLEMAGNE.

- I. *Der MESSIAS* &c. c. à d. *Le MESSIE*,  
*Poème Héroïque*, 2 vol. HALLE, chez  
C. H. Hemmerde.
- 

#### CHANT VIe.

**T**ANDIS que *Gabriel & Eloa* s'entre-  
tiennent ensemble sur la montagne des oli-  
viers, *Judas*, à la tête d'une troupe de  
soldats, vient pour se saisir de la personne  
du Messie. *L'Homme - Dieu* les aperçut,  
& dans l'instant il envoya contr'eux un nua-  
ge épais, qui les couvrit d'une nuit effrayante.  
Mais le détestable *Iscariot* brava ce puissant  
avertissement, & se fortifia dans son noir  
dessein. -- *Les Satellites impatiens arrivè-*

rent dans le lieu où les disciples étoient endormis. Alors le Rédempteur s'avança vers ces barbares, & leur dit d'un ton où respiroit toute la grandeur divine : Qui cherchez vous ? Jésus le Nazaréen ; s'écrièrent-ils avec fureur & en secouant leurs flambeaux. Le Messie avec la même tranquillité dont il avoit dit à un insecte de mourir, ou à la mer en courroux de se calmer, leur répondit : C'est moi. Ces mots firent sur eux l'effet de la foudre. Ils tombèrent tous à la renverse : Judas tomba avec eux en s'agitant sur la terre ; comme un guerrier, qui, atteint d'un coup mortel & rendu furieux par sa blessure, se débat, & se roule parmi les cadavres dont le champ de bataille est couvert. Enfin le perfide se relève. La rage dans le cœur & le sentiment de l'amitié sur le front, il s'avance vers le Messie & 'le baise. . . . Le crime est consommé. . . . Jésus fixe le perfide avec des yeux, où se peignoit encore la compassion, & présentant ses mains aux soldats, il se laissa lier. . . . Cependant les Prêtres inquiets attendoient avec impatience le succès de leur entreprise. Un messager le visage pâle, les cheveux épars & couverts d'une sueur-froide accourt & annonce en tremblant, qu'un de ceux qui avoient été envoyés pour prendre Jésus, est tombé mort en sa présence. Un second annoncé

que Jésus est pris & qu'on l'amène. Enfin un troisième apporte la nouvelle qu'il approche du palais. Cependant comme le Messie, qui avoit été retenu chez *Anne*, n'arrive pas assez-tôt au gré de *Philon*, il va le chercher pour le faire conduire chez *Caïphe*. Jésus paroît devant le Sanhedrin. *Philon* l'accuse. Un ange de la mort le frappe d'une terreur subite, au moment où il alloit maudire le Sauveur. *Sous cette aile du palais* (où le Messie avoit été conduit) étoit une galerie circulaire, éclairée par la foible lueur de quelques lampes. C'est là que la jeune & belle *Porcie*, épouse de *Pilate*, étoit accourue à la hâte, accompagnée de quelques esclaves. La Providence elle-même l'y conduisoit . . . . Elle examinoit Jésus. La joye brilloit dans ses yeux, son cœur palpitoit violemment, & les pensées les plus élevées éclairaient son esprit. Ses regards ardens cherchoient de tous côtés, si, dans cette foule d'hommes elle ne trouveroit pas quelqu'ame noble qui, comme elle, admirât le Prophète; mais elle la cherchoit en vain parmi ce peuple que son Dieu avoit rejeté, & qui alloit bientôt périr sous les ruines de son temple profané, où l'Éternel n'habitoit plus. Cependant les témoins déposèrent contre le Messie, qui gardoit un profond silence. Alors le grand-Prêtre su-

rieux; *Parle, s'écrie-t-il, je te l'ordonne au nom du Dieu vivant. Réponds : Es-tu le Christ? Le Christ, fils de l'Eternel? Il dit & resta debout le regard étincelant de rage. L'Homme-Dieu éleva ses regards vers le ciel. Les Anges admirèrent le calme sous lequel il cachoit la divinité, & cette toute-puissance qui tira l'univers du néant. Il fixa le grand-Prêtre dans ce moment & lui dit : Vous l'avez dit ; je le suis. Cet homme formé du limon de la terre, cet homme qu'une mère mortelle a conçu, vous le verrez assis à la droite du Tout-Puissant, vous le verrez descendre sur les nuées du Ciel. A ces mots Caïphe s'avance d'un air enflammé : la mort étoit empreinte sur son front menaçant ; tremblant de rage il déchire ses vêtemens, & le regard fixe & étincelant il crie à la multitude qui gardoit le silence : Il a blasphémé contre Dieu. Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Vous l'avez entendu ; parlez ; que pensez-vous ? Il a blasphémé. Le peuple le condamne à grands cris ; Philon l'excite par des nouveaux blasphèmes. Tandis que la multitude effrenée s'abandonnoit aux mouvemens aveugles de la fureur, Porcie contemploit le Messie dans les souffrances. Le cœur plein d'un trouble dont elle ignoroit la cause, elle s'entretenoit*

ainsi en elle-même: O Toi! le premier de tous les Dieux! toi, qui tiras le monde du sein de la nuit, & qui donnas un cœur à l'homme, quel que soit son nom, Grand Dieu! Jupiter, ou Jehovah, le Dieu de Romulus, ou celui d'Abraham! Oserai-je te confier mes pleurs & le trouble qui agite mon ame? Hélas! qu'a donc commis cet homme doux & paisible, que ces barbares veulent immoler? Je n'ai pu donner à ses maux que le foible tribut de la compassion & des larmes. Mais toi, qui seul connois tout le prix de celles que verse la vertu persécutée. Dieux des Dieux, recompense-la, & s'il t'est possible, admire-la.

CHANT VIII. Eloa chante le grand jour destiné à la mort du Messie. Le Sanhedrin conduit Jésus à Pilate: Caïphe & Philon l'accusent: le Gouverneur veut l'interroger en particulier. Alors Judas, voyant approcher la mort que les Prêtres cruels préparoient au juste, se livre à son désespoir & court à la mort: il s'étrangle, son ame revêtue d'un corps subtil, tombe entre les mains d'Obaddon, l'ange de la mort. Cependant le Messie étoit passé avec Pilate dans un appartement secret, & le Romain lui demanda: N'es-tu pas le Roi de la Judée? Si j'étois un Roi de la terre, lui répondit Jesus en le regardant

d'un air sérieux, mais affable, *tel que vous autres Romains vous en avez vaincu, j'aurais des peuples qui combattraient pour moi. Mais cependant tu es Roi, lui dit Pilate. Je le suis en effet : J'ai été mis au monde pour apprendre la vérité aux hommes : celui qui s'y consacre, me comprend.* Ici Pilate s'arrêta, & avec le ton & le sourire de la confiance qu'ont les gens du monde, qui jugent des choses les plus graves avec tant de légèreté, il lui demanda : *Qu'est-ce que la vérité ?* En disant ces mots, il le reconduisit dans l'assemblée, & le renvoia à Hérode, sous prétexte qu'il étoit Galiléen. Cependant la Mère du Sauveur, après avoir passé la nuit dans les terreurs, se rendit au point du jour à Jérusalem, pour y chercher son fils. Le bruit de la multitude agitée la conduit vers le Palais ; elle lève les yeux vers le tribunal & voit Jésus. Une pâleur mortelle se répand tout-à-coup sur son visage & ses yeux paroissent éteints. Revenue à elle-même, elle voit son fils au milieu de ses accusateurs, sans protection, sans appui, que pouvoit-elle faire ? Elle lève les yeux au Ciel ; mais le Ciel est insensible pour elle. Bientôt le peuple qui s'avançoit en foule, lui dérobe la vue de son fils ; elle n'apperçoit aucun de ses disciples. Quelques

ques momens après, voyant le Palais du Gouverneur : *Dans ce palais consacré au luxe, dit-elle en elle-même, il y a peut-être des hommes. O Porcie ! s'il étoit vrai, que tu eusses un cœur sensible ! Anges, qui fîtes rétentir de vos chants la crèche où il prit naissance, ah ! s'il étoit vrai que Porcie eût un cœur humain !* Séduite par ces pensées, elle traversoit les salles désertes de l'appartement du Gouverneur, lorsqu'elle vit une jeune Romaine, le visage pâle & les cheveux épars, s'avancer à grands pas vers elle : une robe légère flottoit négligemment sur ses épaules : elle paroissoit agitée, la vue de Marie augmenta sa surprise. La Mère de Jesus portoit ce caractère de grandeur qui ne pénètre jamais plus profondément le cœur des hommes, que lorsqu'elle est accompagnée de la douleur. *Si tu sens dans ton cœur, lui dit Marie, cette vive compassion que je lis dans tes yeux, viens avec moi, ô Romaine ! condui-moi vers Porcie. Porcie plus étonnée se fait connoître : Quoi ! c'est Porcie elle-même ? . . . . J'éprouvois dans mon ame un secret pressentiment, qui suspendoit mes douleurs ; je souhaitois, que Porcie fût telle que je te vois. O Romaine ! . . . . Hélas ! tu ne connois pas toute la douleur d'une mere née au milieu d'un peuple que tu hais.*

*Cependant les femmes Israélites . . . . . elles disent, que ton cœur est plein d'humanité! L'homme que Pilate juge . . . . . il n'a point commis d'injustice; celui que ces tyrans accusent . . . . . Hélas! je suis sa mère.*

LIVRE'E à une douce surprise, Porcie s'abandonne à l'admiration & à la pitié. *Elle est sa mère! O Dieux! Dieux puissans, Dieux suprêmes! qui vous êtes montrés à moi dans le plus mystérieux des songes. Ce n'est point à toi, Jupiter; ce n'est point à toi, Apollon; mais à vous qui m'avez envoyé la mère du plus grand des humains, quelque soit votre nom, c'est à vous que je m'adresse. Elle me prie, moi! Non, condui moi plutôt vers ton auguste fils, qu'il m'arrache à l'incertitude, qu'il fasse briller à mes yeux la doctrine de la Divinité. Porcie toujours plus émue, conduit Marie dans le jardin & lui raconte son songe. Socrate . . . ce sage que j'admirai toujours, je l'ai vu pendant mon sommeil. Voici, m'a-t-il dit, l'objet de ton admiration: je suis Socrate. Cesse de m'admirer. La Divinité n'est pas ce que nous la croions être. Nous étions tous les jouets de l'erreur, vous aux pieds des autels & moi sous l'ombre d'une sagesse plus austère. Il ne m'est pas permis de te dévoiler tous les mystères de la Divinité.*

Peut-être qu'en ces jours des merveilles un être plus parfait t'introduira dans son Sanctuaire. Je te dirai, cependant, & c'est ton cœur vertueux qui t'a mérité cette consolation, que Socrate ne souffre plus de la part des méchans. Il n'y a ni Elisée, ni Juges dans les sombres bords. Ces idées étoient l'ouvrage de la foiblesse & de la crainte. Il est ici un autre Juge. . . Comme les plus sublimes vertus s'anéantissent, hélas ! Peu sont récompensées ; beaucoup sont pardonnées. Mon cœur a trouvé grace en faveur de sa sincérité. O Porcie ! qu'au delà du tombeau tout est différent de ce que nous pensons ! Ta superbe Rome, qui effraie l'univers, n'est qu'une orgueilleuse fourmière ; & une larme que la compassion fait couler, une larme qui part d'un cœur droit & sincère, est préférable au monde entier. Rends-toi digne de la verser . . . . La troupe sainte des esprits solemnise maintenant avec la plus grande pompe un mystère redoutable, qui ne m'a point été dévoilé. Le plus grand des hommes souffre ! si cependant on peut l'appeller homme. Pilate le juge ; mais si son sang rougit la terre<sup>1</sup>, jamais sang innocent n'aura élevé vers le ciel des cris aussi puissans. . . . Marie explique à la vertueuse Romaine ce que Moïse lui avoit appris touchant le vrai

**Dieu.** *Le culte qu'on lui rend sous la loi, est un mystère pour les fidèles. L'Éternel le développe. Que dis-je, il le développe ! Jésus, le grand Prophète, l'Envoyé de Dieu, l'Auteur de tant de merveilles, est venu pour accomplir les desseins du Très-Haut. J'eus ordre de l'appeler Jésus ; il devoit racheter les hommes. Lorsque je lui donnai le jour dans une cabane, des troupes d'immortels vinrent célébrer sa naissance. Porcie le cœur oppressé d'étonnement & de douleur, jette les yeux sur l'auguste Marie : Il ne mourra pas, dit-elle. Ah ! il mourra, interrompit Marie, il mourra : Il l'a dit lui-même. C'est pour moi le plus impénétrable des mystères ; il a résolu de mourir.*

**CEPENDANT** les Prêtres conduisent à Hérode le fils de l'Éternel. Ce Prince, après l'avoir traité avec dérision, le renvoie à Pilate. Le Gouverneur fait venir Barrabas, & après avoir vainement tenté d'intéresser le peuple en faveur de celui qu'il croyoit innocent, ce foible Romain l'abandonne à la rage de ses ennemis.

**CHANT VIII.** *Eloa descend du trône de Dieu & publie dans les Cieux, que le Réconciliateur va bientôt être conduit à la mort. Il range les Anges autour de la montagne de Golgotha. Il adore le Messie, qui s'avance en portant sa croix. Satan & Adra-*

*mélec* planent d'un air triomphant au des-  
 fus du Messie. Eloa leur ordonne de s'é-  
 loigner ; ils sont précipités dans la mer  
 morte. Les bourreaux s'approchent de  
 Jesus. Les astres annoncent dans toute  
 l'étendue des Cieux l'instant du cruci-  
 fiement. Toute la Création s'arrête. Le  
 Sauveur avoit été crucifié entre deux mal-  
 faiteurs. L'un étoit un scélérat blanchi  
 dans le crime. Il tourna son visage hi-  
 deux du côté du Rédempteur pour l'insul-  
 ter. L'autre criminel, malheureux jeune  
 homme égaré par des pervers plus que  
 par la corruption de son cœur, qui n'étoit  
 pas méchant, s'étoit laissé entraîner dans le  
 crime : il s'arracha pour un moment à ses  
 douleurs , & s'adressant à son cama-  
 rade , il lui reprocha son impiété. Puis  
 se tournant du côté du Rédempteur, il  
 tâcha de s'incliner profondément devant  
 lui. Les efforts qu'il fit ouvrirent ses  
 plaies, dont le sang couloit à gros bouil-  
 lons ; mais sans faire attention ni à son  
 sang, ni aux déchiremens que lui cau-  
 soient ses blessures, il dit au Seigneur :  
*Ab ! Seigneur , lorsque tu seras dans ta*  
*gloire , daigne te souvenir de moi.* Jesus  
 regarda le pécheur pénitent avec un visa-  
 ge riant & lui répondit : *Aujourd'hui , je*  
*te le dis , tu seras avec moi dans le Para-*

*dis !* Il entendit avec transport ces paroles de vie ; son ame en fut pénétrée. Dès ce moment, il tint constamment les yeux attachés sur le consolateur & l'ami des hommes , il expira en l'adorant. Uriel conduit le globe , où sont les ames avant la naissance de leurs corps & le place devant le soleil. *Bientôt l'obscurité couvrit la terre , où régnoit un profond silence , & ce silence morne augmentoit avec les ténèbres & l'obscurité. Les oiseaux devenus muets , s'envolèrent au fond des forêts. Les animaux cherchèrent un azyle dans les fentes des rochers. La nature entière étoit ensevelie dans un calme sinistre. Les hommes respirant avec peine un air qui n'avoit plus de ressort , levoient les yeux vers le Ciel , où ils cherchoient en vain la lumière. Deux Anges de la mort envoyés de Dieu s'avancent vers le Calvaire. Ils planoient dans les airs d'un vol mesuré & majestueux , & gardoient un profond silence. Leurs vêtemens étoient plus sombres que la nuit , leurs yeux plus étincellans que la flamme , leur air annonçoit la destruction. Deux ailes couvroient leurs pieds , deux ailes tremblantes cachoit leur face & deux autres les soutenoient dans les airs , dont l'agitation produisoit un mugissement semblable aux accens lamenta-*

bles de la mort. C'est ce bruit qui frappe les oreilles d'un ami de l'humanité, lorsque des milliers de morts & de mourans nagent dans leur sang sur le champ de bataille. Les terreurs de Dieu étoient étendues sur les ailes des deux Anges & rétentissoient vers la terre. Ils voloient pour la septième fois autour de la croix, lorsque le Sauveur levant sa tête appesantie vit ces ministres de la mort. Il tourna ses yeux obscurcis vers le Ciel & s'écria d'une voix qu'il tira du fond de ses entrailles & qui ne put se faire entendre. *Cessez d'effrayer le fils de l'homme; je vous reconnois au bruit de vos ailes, il m'annonce la mort . . . . Cesse, Juge des mondes, cesse . . . .* En disant ces mots, le sang sortit à gros bouillons . . . . Alors les Anges de la mort tournèrent leur vol bruyant vers le Ciel, & laissèrent les spectateurs dans une surprise muette.

CHANT IX. Cependant Jesus, la tête penchée sur sa poitrine, paroissoit enseveli dans un sommeil tranquille. Tout étoit rentré dans le calme autour de lui, & la fureur de la multitude sacrilège paroissoit apaisée, semblable à l'océan qui rentre paisiblement dans le rivage qu'il vient de battre de ses vagues soulevées par la tempête. Ceux qui aimoient le Messie,

erroient dans l'éloignement autour de Golgotha, pour le voir encore de leurs yeux mouillés de larmes. Mais tous l'évitoient, & craignoient d'irriter leur douleur en se la communiquant. Le Disciple bien-aimé & la Mère du Sauveur furent les seuls qui restèrent constamment au pied de la croix. Celui qui avoit juré qu'il ne connoissoit pas Jesus, déchiré de remords & ne pouvant trouver aucun repos, avoit parcouru ces tristes lieux pendant toute la nuit & pendant la matinée. C'est ainsi qu'un fils au désespoir erre sur les bords de la mer, parmi les débris du vaisseau sur lequel son père vient de périr contre un rocher; il marche à grands pas, d'un air égaré dans un morne silence, il regarde d'un œil sec & fixe cet écueil funeste; à la fin il pousse des cris perçans vers le Ciel; il s'accuse d'être lui-même l'auteur de la mort d'un père qu'il a abandonné sur le vaste sein des mers! Pierre épuisé de douleur & de fatigue, s'arrête sur une des hauteurs de Golgotha & laisse tomber ses bras qu'il n'a plus la force de soutenir. Son ange tutélaire ému de compassion, verse dans son cœur un peu de repos. Le disciple se sent ranimé. Il rencontre son frère André qui lui reproche avec douceur sa défection. Pierre au désespoir,

reprend le chemin de Golgotha. Le Messie console par un regard Jean & Marie. Il leur parle. La terre tremble de nouveau. Une caverne souterraine, où Abbadona se tenoit caché, en est ébranlée. Pour chercher le Messie, le malheureux Séraphin prend la forme d'un Ange de lumière. Il vole au-dessus de l'endroit où les ténèbres étoient les plus épaisses. Les Anges le reconnoissent malgré son déguisement. *Le sourire qu'il affectoit, n'étoit pas celui de la béatitude. On distinguoit sous ses traits foiblement lumineux, l'impression de la douleur qui le rongeoit depuis tant de siècles; tout en lui annonçoit Abbadona.* Plein de compassion, ils le laissent avancer sans lui rien dire. Il s'approche de la colline couverte des ténèbres, voit trois hommes en croix & détourne sa vue. *Non, dit-il, non, je ne veux pas voir la face des mourans! Ce spectacle rouvre trop cruellement les plaies de mon cœur! Créatures infortunées, qui vous êtes rendues assez coupables pour que vos propres frères fissent de vous un exemple si terrible, je n'examine pas, si c'est la justice ou la cruauté de vos semblables, qui vous a livrés à cette mort funeste..... Mais où trouver celui que je cherche? ..* En disant ces mots, il descend sous la croix. Il reconnoit le

## 210 JOURNAL HELVETIQUE

Messie & peut à peine croire ce qu'il voit. *Je vais attendre ici*, dit-il, *sur la poussière l'issue du plus mystérieux de tous les sacrifices : Je verrai mourrir cet homme divin . . . .* Quel sentiment nouveau adoucit l'horreur de mes peines ? Quel calme inconnu ? Seroit-ce l'étourdissement de la douleur ? Seroit-ce une espérance réelle . . . . la plus douce, la plus désirée de toutes les espérances, celle d'être anéanti ! Ne me trompai-je point ? . . . . Quoi ! Je cesserois d'exister ? Je cesserois d'éprouver l'ardeur de ces sombres tourmens ? Ah ! Grand Dieu, je vole au devant de tes coups, je te présente ma tête ; frappe-la de ta main puissante, dissipe mon existence : que ta foudre dévorante m'enlève de la création. *Abbadona* séduit par les desirs & espérances, se réjouissoit & frémissoit tout à la fois. Tandis qu'il faisoit tous ses efforts pour conserver sa forme lumineuse qui se dissipoit visiblement ; il apperçut *Abdiel*, son ancien ami, qui planoit sur la croix la plus élevée. Pour n'en être pas reconnu, il feignit d'être chargé d'une commission pressante. *Abdiel* se retourna vers lui & lui dit d'un ton triste & que l'expression de la douleur rendoit touchant : *Abbadona!* . . . La pâleur de la mort monte moins rapidement au visage brillant d'un jeune homme que la foudre a frappé, que l'obscurité

& toutes les horreurs de l'enfer se montrèrent sur la face d'Abbadona lorsqu'il entendit son nom. Les Anges le virent s'obscurcir ; il s'enfuit de leur cercle en jettant un cri d'effroi. *Obbaddon*, Ange de la mort, conduit l'ame de Judas auprès de la croix & lui montre le Messie mourrant ; il lui fait voir ensuite le séjour des bien-heureux & il le précipite dans les enfers.

CHANT X. JEHOVA, du haut de son tribunal, jette un regard sur son fils, qui sent que son Père n'est pas encore reconcilié. Il tourne les yeux vers la mer morte. Satan, Adramélec & les enfers éprouvent tout le poids de la vengeance divine. Dans les transports de sa fureur Satan faisoit voler en éclats les rochers souterrains. Puis parlant à Adramélec : *L'éprouves-tu comme moi, ce tourment, ce tourment affreux, ce tourment enflammé, qui verse dans toutes les parties de mon être toutes les horreurs de la mort éternelle? . . . Juge de ce que je souffre, puisque je ne suis plus sensible à la joie de te voir souffrir toi-même! . . . . Juge de mon humiliation . . . puisque je me trouve forcé, malgré moi, de reconnoître qu'il est Tout-Puissant . . . . oui, Tout-Puissant . . . . Et moi le monstre le plus vil Et le plus détestable de l'abîme . . . . Mais est-ce lui dont le*

tonnère m'a précipité dans ce gouffre? Un ange nous a ordonné de fuir, & nous avons fui! Au nom de qui l'envoyé de Dieu nous l'a-t-il ordonné? . . . . . Je n'ose prononcer son nom redoutable . . . . . celui que nous avons poursuivi, persécuté . . . . . peut-être il meurt en ce moment! . . . . . Un trait enflammé, un trait destructeur vole & me perce avec cette pensée . . . . . Tout, tout est malheur autour de moi! . . . . . & je suis sa victime pour l'éternité! Jusqu'à cet espoir qu'enfante la rage, l'espoir affreux d'être anéanti est détruit dans mon cœur . . . . . Vous mondes & vous cieux rentrez dans la nuit du chaos, confondez-vous avec les enfers & cachez-moi à l'œil vengeur du Tout-Puissant. L'orgueilleux Adramélec put à peine arracher de sa poitrine suffoquée ces cris de désespoir . . . . . O Monstre! . . . . . O Satan! secours-moi . . . . . secours-moi, je t'en conjure: Je t'adorerai, si tu l'exiges; mais secours-moi! . . . . . En rugissant ces mots entrecoupés par la douleur & par la rage, il saisit Satan avec ses mains de fer: Scélérat reprouvé, aide-moi! . . . . . Jusqu'au sentiment de la haine que je te porte, est suspendu dans mon cœur, & c'est la plus cruelle de mes afflictions! Je succombe à l'excès de mes maux; je voudrais te maudire & je ne le puis! Te maudire de la

*lûcheté que j'ai eu d'implorer ton secours.... Hélas ! c'étoit une satisfaction pour moi, quand je méditois de me venger de toi !.... Mais je veux, oui, je veux.....* En disant ces mots, il tomba sans sentiment. C'est ainsi que la main puissante du Messie triomphant s'étendoit sur ces orgueilleux criminels. Elle s'étendit sur le reste des enfers, dont les voûtes rétentirent des hurlemens du désespoir. *Muse de Sion, détourne les regards de ces lieux de tourmens.* Jesus porte les siens sur les ames saintes, qui devoient paroître dans les générations futures. *Allez, vivez, croiez & triompez,* leur dit un regard bénissant du Sauveur, *je vous aimois déjà avant la naissance du monde.* Et les anges les conduisirent dans les corps qu'elles devoient animer. *Timothee, & le vertueux Antipas, Hermas & la courageuse Phébé, Hérodion, Persis, Appelles, Flavius Clemens, Lucius, Triphéna, le modèle des femmes, Linus, qui vécut dans la solitude, Ignace, chargé de chaînes & condamné à la mort par l'ordre de Trajan, la jeune Claudia, qui s'arrache à une famille qu'elle aimoit & dont elle étoit adorée, pour embrasser le Christianisme, Aurelias, qui marcha constamment dans le sentier difficile, y broncha quelquefois & le franchit à la fin. Phlégon avoit parcouru le cercle*

brillant de la sagesse des Grecs : il possédoit de grands biens ; mais jamais sa fortune ne le porta à la volupté, ni ses connoissances à l'orgueil. Par - tout où ce mortel portoit ses pas, le parfum de la bienfaisance qui se cache sembloit couler sur ses pas. Moins encore par modestie que par une sincère humilité, il sembloit n'attacher aucun prix aux sciences humaines ; mais, lorsque ses frères égarés par le doute & de fausses spéculations hésitoient dans leur foi, Phlégon sortoit de sa simplicité ; la source de ses lumières s'ouvroit ; il en jaillissoit des flammes, qui subjugoient tous les esprits, & portoient la conviction dans leurs cœurs. Douce de son naturel, mais encore plus par devoir, Tryphosa fut la plus tendre des épouses & la meilleure des mères. Entourée d'enfans aimables, elle les éleva dans la Religion du Dieu reconciliateur. Inépuisable dans les ressources de la prudence & de la vertu, elle réussit dans tout & fut, sans le savoir, le soutien de l'Eglise de Dieu. A peine eut-elle mis au monde le dernier de ses fils, qu'elle sentit les approches de la mort. Ah ! s'écria-t-elle, que n'ai-je pu encore élever celui-ci ? Elle dit ces mots en pleurant, & mourut. La bénédiction de l'Eternel descendit sur ses enfans. Les aînés élevèrent le cadet. Il fut honoré de la couronne du

*martyre. Des Séraphins le conduisirent à leur mère des bras de la mort. En le recevant, elle répandit des larmes; mais elles étoient bien différentes de celles qu'elle avoit versées à la vue de son tombeau. Cependant la mort du Messie approche. Uriel annonce à l'assemblée des Anges & des Patriarches, qu'il a vu descendre vers la terre le premier des Anges de la mort. Il s'abatit sur Sinäi. Il paroissoit effraïé lui-même. La main qui conserve les êtres finis le fortifia, afin qu'il ne fût pas mis en fuite, abimé, anéanti. Sa main chancellante soutenoit à peine le glaive flamboyant. Dans le trouble que lui causoit la vue du Sauveur mourant, l'ange se prosterna sur sa face, pour adorer avant que d'exécuter les ordres de J E H O V A H. Lorsqu'il se fut relevé, l'Éternel le revêtit de nouveau de toutes ses terreurs. Il prend une attitude effraïante & baisse son glaive étincellant vers Golgotha! Une tempête affreuse s'élève derrière lui, & la voix de l'Immortel mêlée au bruit de la tempête, s'étend en mugissant sur le Jourdain. Les feux qui consumoient l'offrande du soir, furent poussés comme des torrens vers la terre. Jésus-Christ éleva ses regards mourans vers le Ciel, & cria non avec la voix d'un mourant, mais avec la voix du Tout. Puis-*

*faut, qui, à l'étonnement de tous les êtres finis, s'étoit livré volontairement à la mort. . . . Mon Dieu! . . . . mon Dieu! . . . . pourquoi m'as-tu abandonné? . . . . Et les habitans des cieux se vollèrent à l'aspect de ce mystère. Il éprouva tout-à-coup & dans toute son étendue le sentiment de son humanité. . . . & ce fut pour la dernière fois. . . . D'une voix haletante, il dit . . . : J'ai soif. . . . Il but, & resta dévoré de la soif. . . . Tous ses membres tremblèrent. . . . il devint plus pâle. . . . son sang coula plus abondamment. . . . il cria: Mon Père, je remets mon ame entre tes mains. . . . Un moment après. . . . Tout est consommé. . . . Il pencha sa tête. . . . & mourut.*

C'EST ainsi que le Poète, passant successivement du genre terrible au pathétique, variant sans cesse ses images & les tableaux arrive à la fin de sa carrière. Nous verrons dans un autre extrait la partie de cet ouvrage qui n'est point encore connue en France, & nous oserons entrer dans quelques discussions critiques sur un Poème qui doit avoir un raug distingué parmi les meilleures pièces de ce genre.





FRANCE.

I. SE'ANCES DE L'ACADEMIE DES  
SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS  
DE BESANÇON.

CETTE Académie, après avoir assisté le 24me. Août 1769, à une Messe en musique suivie du panégyrique de Saint-Louis prononcé par M. l'Abbé GUILLEMIN l'ainé, ancien Professeur de Rhétorique, ci-devant Jésuite, tint l'après-midi une séance publique pour la distribution des prix.

M. BERGERET, Avocat-Général au Parlement, Président de l'Académie, ouvrit la séance par des réflexions sur l'esprit & sur la manière dont quelques concurrens avoient traité cette fausse maxime : *l'Esprit supplée à tout.* Le prix fut déferé à M. l'Abbé DUPREL, Régent de Rhétorique au Collège de Besançon, dont on lut le discours. Ensuite on fit une courte analyse du discours de M. l'Abbé de GRAINVILLE, du Havre, qui avoit mérité l'accessit.

LE prix d'histoire fut adjugé à M. PERRECIOT, Maire de Baume, pour une dissertation sur cette ville accompagnée d'une infinité de recherches curieuses sur les autres villes & abbayes de la province de Franche-Comté. M. DROZ, Conseiller au Parlement, Secrétaire perpétuel de l'Académie, qui en donna l'extrait, s'attacha principalement à développer les découvertes de l'Auteur sur la division de l'ancienne province Séquanoise en cantons (*Pagi*) \*.

---

\* M. SCHÖPFLIN a découvert à Soleure un monument dédié, GENIO VERBIG., par lequel il prétend prouver que le *pagus Verbigensis de César* n'étoit pas dans les environs d'Orbe, mais dans ceux de Soleure, ce qui changeroit l'ancienne géographie helvétique. Mais cet Auteur n'est pas plus fondé à tirer cette conclusion, qu'on ne le seroit à soutenir que Rome étoit en France, parce qu'on y a trouvé des monumens dédiés au Génie de cette ville. Soleure étoit dans l'enceinte du *pagus Verbigensis*, sans en être la capitale. Au reste on ne peut qu'applaudir aux efforts de M. SCHÖPFLIN & de tous les Gens-de-Lettres qui s'appliquent à éclaircir l'histoire ancienne & celle du moyen âge. La recherche exacte des chartres & des monumens de ces siècles ténébreux peut servir à fixer l'ancienne géographie. Il n'est pas

On en connoissoit déjà quatre, appellés *Varasch, Scoding, Amaous & Port. M.* PERRECIOT a fixé au comté de Bourgo-gne l'emplacement d'un cinquième canton, pagus *Elsgow*, ou *Alsegandiensis*, qui comprenoit non-seulement ce qui est connu sous le nom de *païs d'Ajoye*, aux environs de Porrentruy, mais encore tout le Doyenné d'*Ajoye* au Baillage de Baume &c. Cela est établi par une infinité de monumens du moyen âge.

---

encore tems de désespérer, qu'on ne fixe enfin sans incertitude l'emplacement & les limites des quatre anciens cantons de l'Helvétie & leur subdivision en *pagellos*. Le savant Auteur de l'histoire d'Hauterive insérée dans les anciens Journaux, a fait dans son abbaye des découvertes curieuses pour l'histoire des anciens comtés de *Neuchâtel & d'Arconciel*, nommé dans une chartre de l'an 1080, *Arconciacum, in pago, qui dicitur Oecbtlanden, in comitatu Tirenfi*. Avec de pareilles recherches on parviendra à marcher plus sûrement dans les siècles obscurs de la barbarie. Nous osons inviter tous les amateurs de l'histoire helvétique à réunir leurs efforts pour former une collection de chartres également importante pour l'étude du Droit Public & pour celle de l'histoire.

L'ACCESSIT dans le même genre fut accordé à M. MIRONDOT de Geney, ancien Maire de Vesoul, pour un mémoire topographique sur le ressort de Vesoul.

LA séance fut terminée par une Ode de M. DE CAMUS, Chanoine de l'église métropolitaine, Vice-Président de l'Académie, que nous aurons l'avantage de publier.

---

SE'ANCE PUBLIQUE, à la rentrée de  
la S. Martin 1769.

---

**M.** DE CAMUS, Chanoine de l'église métropolitaine, Vice-Président de l'Académie, fit l'ouverture de la séance, annonça les changemens survenus dans l'Académie, jeta quelques fleurs sur le tombeau de M. le Prince DE BAUFFREMONT & de M. l'Abbé BELON, Académiciens décédés dans l'année, & lut une *Epître au Sage*, qu'on trouvera en entier dans un des Journaux suivans.

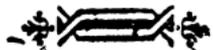
ENSUITE M. DE GRANDFONTAINE fit lecture d'un éloge de M. l'Abbé D'OLIVET, qui a sur celui de M. l'Abbé BATTEUX l'avantage des détails, qu'il étoit plus fa-

câle de découvrir dans la province & dans la famille de M. d'Olivet.

M. ETHYS, Commissaire - Provincial des guerres & M. l'Abbé JACQUES, Professeur de Mathématique, associés de l'Académie, firent leurs discours de réception. Celui du premier nous est parvenu & trouvera place dans notre Journal. Celui du second rouloit sur les avantages de l'étude des Mathématiques relativement aux belles-lettres.

LA séance fut terminée par des stances de M. l'Abbé TALBEN sur la vertu, qui furent aussi goûtées que ses Poèmes sur l'industrie & sur l'adversité, couronnés l'année dernière dans les Académies de Pau & d'Amiens.

QUELQUES jours après l'Académie nomma M. le Marquis de CHOISEUL-BEAUPRE', Gouverneur de Nancy, Brigadier des armées du Roi, Grand - Maréchal de l'Archevêché de Besançon, pour remplacer le Prince de BAUFFREMONT, & M. ETHYS, à la place d'Académicien de M. l'Abbé BELON. Celle d'Associé, que M. ETHYS laissoit vacante, fut donnée à M. l'Avocat PHILIPON, qui s'étoit déjà fait connoître pour un vrai littérateur, lorsqu'il étoit dans la Société de Jesus.





## III. PARTIE.

## PIECES FUGITIVES.



## I. HISTOIRE D'EUGENE.

*traduite de l'Anglois* : ADVENTURER. n<sup>o</sup>. 64.

**O**RGILLIS , père d'Eugène , étoit un de ces hommes qui n'ayant d'autres principes que ceux qui font ce que l'on appelle dans le monde un *homme d'honneur* , évitent avec le même soin les vices & les vertus qui leur paroissent incompatibles avec ce caractère. Ne regardant la Religion que comme une invention des prêtres & de la politique pour tenir le vulgaire en respect , il croyoit que les gens du monde , qui semblent en reconnoître les obligations , ne s'y soumettent que par foiblesse. Une conduite réglée sur ces principes réduisit peu à-peu à moins de cinq cens liv. ses revenus qui montoient à plus de deux mille livres sterling. Il n'avoit d'enfant qu'*Eugène* & une fille , dont la mère étoit

morte lorsque l'un & l'autre étoient encore en bas âge. Son frère cadet, après avoir fait une fortune considérable dans le commerce, vivoit retiré à la campagne. Il n'étoit point marié, & sachant que le bien de son frère étoit extrêmement diminué, il se chargea de l'éducation de son neveu. Après l'avoir fait passer quelques années à l'école de Westminster, il l'envoya à l'Université, où il l'entretenoit très honorablement par une pension proportionnée à ses besoins.

MALGRE' son tempéramment vif & ardent, EUGENE avoit du gout pour les sciences : il s'attacha beaucoup à la façon de vivre du collège. Nos apartemens s'y touchoient & notre liaison se changea bientôt en une tendre amitié. Je trouvai en lui un grand fond de bonté & de bienveillance, & des notions de l'honneur & de la générosité que j'avois cru jusqu'alors n'exister que dans les romans. Il est vrai qu'il étoit un peu incrédule sur les dogmes du christianisme; mais il ne fut pas difficile de refuter les objections générales, & comme sa pénétration & la justesse de son esprit le rendoient supérieur aux préjugés, & qu'il n'avoit aucune habitude vicieuse qu'il fut intéressé à défendre contre les vérités de la Religion il ne fallut que lui faire connoître ces vérités pour l'en persuader. A

mesure qu'il s'éclaircit , l'évidence de la Religion lui parut bientôt incontestable ; & sans s'embarrasser dans les détours des subtilités théologiques sur certaines opinions particulières , il se détermina à s'attacher inviolablement à ses préceptes , comme à la règle de ses actions , & à se reposer sur ses promesses comme sur le fondement de ses espérances. Dès ce moment , cette ardeur , cette fermeté , ces sentimens de générosité d'honneur qui lui étoient si naturels brillèrent d'un nouvel éclat , parce qu'il les exerçoit dans des vues plus élevées & sur un plan plus parfait. Il me considéroit comme son maître & je tâchois de l'imiter comme un modèle sublime. Notre amitié augmentoit à chaque instant , & je crois qu'il se seroit déterminé à suivre mon exemple en s'engageant dans les Ordres sacrés. Mais après deux ans de séjour au collège , il reçut ordre de son père de se rendre chez lui sans délai , parcequ'il avoit enfin obtenu pour lui un brevet de Capitaine , qui remplissoit le désir extrême qu'il avoit toujours eu de le voir entrer dans le service. Le même courier lui apportoit une lettre de son oncle , qui le pressoit de la manière la plus forte de continuer ses études , avec promesse de le faire son héritier universel sous cette condition. Dans cette lettre , le

projet du père étoit sévèrement condamné & sa négligence à consulter un frère amèrement reprochée. Malgré son inclination décidée pour les études , malgré l'intérêt qui l'obligeoit à ménager son oncle , Eugène ne balançoit pas d'obéir à son père.

IL apprit en arrivant que son père & son oncle s'étoient vivement disputés à son sujet. Ce dernier ne pouvant rien gagner sur l'esprit de son frère , avoit fait encore un dernier effort en écrivant à son neveu. Mais également offensé contre l'un & contre l'autre , parce que ses sollicitations auprès de tous les deux avoient été également infructueuses , il se retira à la campagne , après leur avoir envain reproché leur imprudence & leur ingratitude. On aprit peu de tems après qu'il étoit mort d'une chute de cheval , & qu'ayant fait son testament dans la première chaleur de son ressentiment , un père éloigné qui ne lui étoit pas même connu avoit recueilli toute sa fortune. Eugène se consola de ce malheur en pensant qu'il se l'étoit attiré par la soumission qu'il devoit aux ordres de son père , & quoique cet événement détruisit des espérances plus chères pour lui que la vie , il ne lui échapa jamais la moindre expression de plainte ou de reproche.

ORGILIS , dans sa première jeunesse avoit

lié une amitié avec *Agrestis*, quoique leurs caractères fussent entièrement différens. *Agrestis* avoit des notions très saines du juste & de l'injuste, par lesquelles il se conduisoit sans aucun égard pour l'opinion des autres. Son intégrité étoit universelle & inflexible; & son caractère ardent & ouvert faisoit abhorrer l'apparence même de la dissimulation. Il étoit extrêmement jaloux de son autorité & l'on voyoit régner dans toutes ses manières une simplicité rude que diverses circonstances de sa vie avoient contribué à lui donner. Son père lui avoit laissé plus de deux cent mille livres sterling. Mais comme l'œconomie, qui l'avoit mis en état d'amasser ces richesses, s'étendoit jusques sur l'éducation de ce fils, par qui elles devoient être possédées, on ne lui enseigna ni politesse ni littérature. Il est vrai qu'il eut le bonheur d'épouser une femme dont l'esprit & la douceur auroient pû polir le diamant le plus brut, mais elle mourut la première année de son mariage, & ne lui laissa qu'une fille, à qui il transporta, avec le nom d'*Amélie* qu'elle portoit, toute la tendresse qu'il avoit eu pour la mère. Cette tendresse engagea insensiblement la jeune personne à vivre d'une manière fort retirée. Accoutumé à n'avoir autour de lui que des domestiques, ou des inférieurs, qui ne le

génétoient point, il se livroit à tous les caprices de son humeur, sans connoître cette sorte de complaisance, qui devient habituelle à ceux qui vivent avec des personnes à qui ils ont intérêt de plaire, & dont la prudence retient sans cesse les écarts du tempéramment, craignent de s'attirer leur mépris en s'arrogant une supériorité que personne ne voudroit reconnoître. Amélie en grandissant s'accoutuma à ce caractère autant par tendresse que par devoir; & comme Agrestis sentoit les défauts de l'éducation qu'il avoit reçue, il ne négligea rien pour perfectionner celle de sa fille, qui est assurément un des plus aimables caractères que j'aie jamais connu. Sa soumission aux volontés de son père est aisée & sans réserve; son attachement est tendre sans affectation. Quoiqu'il règne dans toutes ses manières une noblesse & une dignité qui la fait respecter, ses regards expriment la douceur & la sensibilité. La liaison intime qu'il y avoit entre Agrestis & le père d'Eugène fit naître entre Amélie & ce jeune homme une amitié qui commença dès leur enfance & s'accrut avec l'âge. Il étoit difficile que des caractères comme ceux d'Eugène & d'Amélie pussent se connoître & se voir long tems avec familiarité sans s'inspirer une estime mutuelle; & la transition

de l'estime à l'amour entre deux personnes d'un sexe différent est pour l'ordinaire si imperceptible , qu'elle ne fut sans doute reconnue par Eugène & par Amélie que long-tems après l'avoir sentie.

AMELIE avoit près de dix-huit ans , quand Eugène revint de l'université. Sa taille & sa beauté s'étoient également perfectionnées , & leur effet sur le cœur d'Eugène fut proportionné à ces progrès. Il remarqua aussi en elle une émotion si sensible qu'il crut en deviner la cause. Mais s'il avoit trop de pénétration pour ne pas s'apercevoir qu'il étoit aimé , il avoit trop de générosité , inférieur en fortune comme il l'étoit , pour ne pas cacher avec soin tout l'amour qu'elle lui avoit inspiré. S'il pensoit souvent avec un plaisir extrême à sa prévention pour lui , il étoit des momens où il éprouvoit une sorte de regret , dans la crainte que ces sentimens ne servissent qu'à la rendre malheureuse.

MAIS tandis que tous deux instruits de leur passion mutuelle faisoient les mêmes efforts pour la combattre ; la rébellion éclata en Ecosse , & Eugène fut obligé de suivre son Régiment. Il se distingua par son courage & par son humanité. Le mauvais état de sa fortune l'empêchoit de donner un libre cours à ses sentimens ; mais on voyoit

en lui un zèle si pur pour le véritable intérêt de ses soldats tant par les actes de bonté & de générosité qui étoient en son pouvoir, que par l'exacte discipline qu'il leur faisoit observer, qu'il acquit bientôt un crédit assuré sur leurs esprits. L'absence loin de diminuer sa passion pour Amélie sembloit encore s'accroître par les efforts même qu'il faisoit pour l'étouffer. Mais quelle qu'en fût la violence il ne lui écrivit point, & se contenta de faire mention d'elle en termes généraux, en la comprenant dans les complimens qu'il faisoit à ses amis lorsqu'il écrivoit à quelqu'un de sa famille. Il trouva à son retour que l'amitié qui lioit sa sœur & Amélie étoit encore augmentée, & par là les occasions de se voir furent plus fréquentes; mais le plaisir que leur causoit ces entrevues étoit devenu plus tumultueux & plus confus, les deux amans sentoient de plus en plus que leurs sentimens se découvroient à tout moment malgré eux.

AMELIE avoit refusé plusieurs partis avantageux par leur rang & par leur mérite, dans l'espérance, qu'elle ne pouvoit s'empêcher de conserver d'être un jour maîtresse de partager sa fortune avec Eugène, tandis que celui ci persistoit avec fermeté dans une conduite qui sembloit  
devoir

## 230 JOURNAL HELVÉTIQUE

devoir détruire tous les projets d'Amélie, parce qu'il l'aimoit avec trop de délicatesse pour vouloir engager son sort à celui d'un homme qui n'avoit à lui offrir que la médiocrité & la dépendance. Il est vrai que l'obstacle que le devoir y apportoit auroit pû être levé peut-être en obtenant le consentement d'Agrestis, mais ceux que l'honneur y opposoit n'en auroient pas moins subsisté dans toute leur force. Il n'étoit cependant pas absolument sans espérance, car quoique son obéissance à la volonté de son père lui eût fait perdre l'héritage de son oncle, il étoit si bien dans l'esprit de son Colonel qui étoit un Seigneur du plus haut rang, qu'il ne voyoit pas d'impossibilité à obtenir par ce moyen quelque poste dans l'armée qui pût justifier ses prétentions, & lever tout d'un coup tous les obstacles qui s'opposoient à son bonheur.

AGRESTIS s'étonnoit des refus de sa fille sans soupçonner quels pouvoient en être les motifs. Il avoit toujours déclaré que persuadé comme il l'étoit qu'elle ne prendroit jamais d'engagement sans son consentement, il ne la presseroit pas de se marier contre son inclination.

AINSI Amélie continuoit à refuser tous les partis qui se présentoient, & Eugène

à la voir tous les jours sans jamais lui rien dire qui eût rapport à sa passion, jusqu'au commencement de l'hiver dernier qu'il eut le malheur de perdre sa sœur par la petite vérole. Dès lors ses visites à Amélie devinrent plus rares & par là-même plus intéressantes. Mais quoiqu'il ne craignît que trop que le peu d'occasions qu'il avoit de s'offrir à ses regards ne fournit à quelque rival plus heureux les moyens de l'effacer de son souvenir, il ne changea pas de résolution à l'égard du silence qu'il s'étoit imposé, ni Amélie de conduite.

CE fut environ vers ce tems-là qu'Amélie fut demandée par Ventorus, fils aîné d'une famille noble, & qui outre les grands biens qu'il possédoit déjà attendoit beaucoup encore du crédit que son père avoit à la Cour. Mais Ventorus quoique fortement appuyé par Agrestis & distingué par les agrémens de la figure, fut reçu avec la même froideur. Il en fut surpris & déconcerté, mais il n'en continua pas moins ses visites en cherchant avec soin ce qui pouvoit être la cause de son peu de succès, lorsqu'un jour qu'il étoit prêt, après bien des plaintes & des prières infructueuses, à prendre congé de sa maitresse, il vit entrer Eugène dans le lieu où il étoit. Ventorus ne le connoissoit point, mais le trouble

qu'il remarqua dans les yeux de cette étrangère, & dans ceux d'Amélie lui annonça qu'il étoit son rival & la cause des refus qu'il avoit effuyés. Chaque instant fortifioit & confirmoit ses foubçons, parceque sa présence augmentoit dans tous deux une émotion qu'ils cherchoient en vain à lui cacher, & à laquelle il ne pouvoit se méprendre, quoique des yeux moins clairs-voyans que ceux d'un jaloux ne l'eussent peut-être pas observé. Cette découverte le remplit d'indignation, & quittant brusquement la chambre il rencontra Agréftis sur l'escalier & le pria de lui accorder un moment d'entretien secret. Celui-ci le conduisit dans son cabinet où Ventorus lui dit avec empportement qu'il ne s'étoit pas attendu à trouver le cœur d'Amélie prévenu pour un autre, & qu'il ne pouvoit s'empêcher de se plaindre de la façon dont on en avoit agi avec lui, Agréftis avec la même chaleur le pria de s'expliquer plus clairement, mais après un éclaircissement assez vif, ils se séparèrent en meilleure intelligence, le père persuadé que sa fille avoit une intrigue avec Eugène, & Ventorus convaincu qu'Agréftis n'avoit jamais approuvé les prétentions de son rival. Agréftis envoya sur le champ appeller sa fille, il lui fit d'un air sévère des questions auxquelles elle ne put répondre

répondre que par des larmes. Son silence & sa confusion le convinquirent que Venerator ne lui en avoit point imposé. Ainsi cessant de la questionner, il lui adressa une aigre reprimande pour le passé & lui défendit à l'avenir tout commerce avec Eugène ; auquel il fit connoître son ressentiment en le priant de s'abstenir de venir chez lui jusqu'à ce qu'Amélie fût mariée.

QUOIQUE l'amour d'Eugène fût dès long-tems presque sans espoir, il fut vivement touché du compliment d'Agrestis parce qu'il craignit qu'Amélie n'eût encouru la disgrâce de son père, & que celui-ci ayant conçu l'idée d'être jaloux de son autorité ne fût dans la suite tenté d'en abuser. Le bonheur de sa maîtresse étoit l'objet de tous ses desirs, & ce fut la crainte de le troubler en faisant naître une querelle entre Agrestis & Orgillis, qui l'engagea à cacher à son père ce qui venoit de se passer. Il prétextoit quelque engagement quand il s'agissoit d'aller chez Agrestis ; & celui-ci qui n'avoit pas même l'idée des principes par lesquels il se conduisoit ne douta pas qu'il n'eût instruit son père des raisons de son absence & qu'il n'en fût secrètement

offensé ; mais comme il ne lui en témoignait pas le moindre ressentiment, il crut que pour cette fois son ambition faisoit taire son orgueil, qu'il ne dissimuloit que pour prévenir une rupture ouverte, & qu'il conservoit toujours l'espérance d'effectuer un jour les projets qu'il avoit formé de concert avec son fils. Un soupçon de mauvaise volonté dans un autre, la fait toujours naître dans celui qui l'a formé. Agréttis qui attribuoit à son ami des motifs qui lui paroïssent dignes de tout son mépris, l'accueillit depuis avec une froideur & une réserve, dont il suposoit qu'il n'ignoroit pas la cause. Orgili s'en aperçut enfin, mais attribuant à son tour cette conduite aux caprices d'un caractère qu'il avoit toujours méprisé, il lui rendit sans autre explication négligence pour négligence, ce qui rompit tout commerce entre les deux familles.

Cependant Eugène suivoit invariablement la conduite désintéressée qu'il s'étoit imposée ; & Amélie la première fois qu'elle vit Venturus, après sa conversation avec son père, lui annonça qu'elle ne le reverroit jamais. Celui-ci recourut encore à Agréttis, mais le vieillard ferma dans ses prin-

cipes lui répondit qu'il avoit déjà employé en sa faveur toute l'autorité que Dieu & la nature lui donnoient sur sa fille, & que quelque sujet qu'il eût de s'en plaindre, il ne se croyoit pas en droit de la rendre malheureuse en la forçant de s'unir à un homme qu'elle n'aimoit pas. Ventorus mortifié de ce mauvais succès s'informa de ce qu'étoit Eugène auquel il supposoit toujours qu'il avoit été sacrifié. Il apprit sa situation & son ancienne familiarité chez le père d'Amélie. Il réfléchit sur l'embarras où ils lui parurent tous deux dans l'entrevue dont le hazard l'avoit rendu témoin; il voulut se persuader que son rival quelque méprisable qu'il fût, avoit eu trop de succès dans ses amours pour qu'un mari pût lui succéder avec honneur. Du moins s'il ne le croyoit pas, il eut soin de le publier. Pour effacer la honte d'un refus, il insinuoit que c'étoit par cette raison qu'il avoit tout d'un coup interrompu ses soins, en se félicitant du bonheur qu'il avoit eu d'échapper à ce danger.

CINQ ou six semaines après, le hazard fit que Ventorus accompagné d'un jeune Officier de ses amis rencontra Amélie au mail. Elle étoit avec plusieurs autres dames & cavaliers, il affecta de la saluer avec un

respect ironique, qui avoit tout l'air d'une insulte, mais dont Amélie quoiqu'elle le regardât dans ce moment en face, ne fit pas semblant de s'appercevoir. Ce calme le déconcerta. Son cœur étoit plein d'une rage qu'il ne pouvoit exhaler. Dans cette agitation il se détermina à la suivre, sans savoir lui-même à quel dessein. Il n'avoit pas fait 50 pas qu'il aperçut Eugène venant à eux, mais qui dès qu'il aperçut Amélie se détourna dans une autre allée. Ventorus le remarqua & cette vue lui fournissant un moien de satisfaire son dépit sans manquer aux loix de l'honneur, il fit part de son projet à son ami, & tous deux se hâtant de suivre Eugène lui firent un grand éclat de rire en face, en le heurtant si rudement qu'il eut de la peine à s'empêcher de tomber, puis s'arrêtant tout d'un coup ils se retournèrent, comme pour s'excuser de ce qui venoit d'arriver, & affectèrent une extrême surprise en le reconnoissant. Ventorus après lui avoir fait une profonde révérence, & lui avoir demandé excuse d'un ton de mépris, lui dit qu'il y avoit dans l'allée voisine une dame qui seroit charmée d'avoir l'honneur de sa compagnie. Eugène répondit à cette insulte, qu'il ne supposoit

jamais que l'on eut intention de l'offenser ; & qu'à l'égard de la dame dont il parloit, si c'étoit une femme d'honneur on ne devoit faire mention d'elle qu'avec le respect dû à ce caractère. Ventorus repliqua „ qu'il „ ne pouvoit décider si elle étoit femme „ d'honneur , mais qu'il étoit persuadé „ qu'elle avoit été obligeante envers lui ; „ & qu'elle seroit sans doute bien aise de „ voir que ses faveurs, quoiqu'aujourd'hui „ négligées, n'étoient pas tout à fait oubliées. Eugène à ces mots ne fut plus maître de sa colère, & se tournant vers Ventorus il lui donna un soufflet qui l'étendit à ses pieds. Celui-ci se relevant aussi-tôt, voulut mettre l'épée à la main, mais il en fut empêché par son ami. La foule commençant à s'assembler autour d'eux ils se séparèrent avec des expressions mutuelles de colère & de mépris.

LE lendemain l'ami de Ventorus apporta à Eugène un billet, auquel celui-ci répondit en ces termes : „ Monsieur ! „ La conduite que vous avez tenue hier „ au soir m'a prouvé que vous étiez un „ mal-honnête homme, & votre billet „ de ce matin que vous êtes un fol. Je „ ferois l'un & l'autre si j'acceptois votre „ défi. Je suis responsable à Dieu & à ma „ patrie d'un devoir que je ne puis violer

„ fans infamie ; & je dois à l'un & à  
 „ l'autre une vie, que je ne puis fans  
 „ extravagance donner contre la vôtre.  
 „ Je ne doute pas que vous ne renver-  
 „ siez ma fortune, mais vous ne sauriez  
 „ me deshonorer. Peut-être en lisant ce-  
 „ ci, vous applaudirez-vous de votre su-  
 „ reté ; mais souvenez-vous que je porte  
 „ une épée capable de me garantir d'un  
 „ assassinat, & une canne pour châtier  
 „ l'insolence. C'est avec cette lettre  
 „ que l'officier retourna chez Ventorus, qui  
 „ la lut avec tous les transports de rage  
 „ dont un homme comme lui est capable.  
 „ Son ami fit ce qu'il put pour le tranqui-  
 „ liser. Il lui représenta, qu'Eugène n'étoit  
 „ qu'un poltron, *un gueux*, qu'il ne devoit  
 „ punir qu'en le dépouillant d'un titre qu'il  
 „ avoit usurpé. Ce qu'il disoit étoit la  
 „ chose du monde la plus aisée. Ventorus  
 „ entra dans l'idée de son ami & l'on eut  
 „ soin de publier, qu'Eugène, après avoir  
 „ donné un soufflet à une personne du plus  
 „ haut rang, avoit refusé de lui donner la  
 „ satisfaction, que celui-ci avoit bien voulu  
 „ s'abaisser à lui demander.

CE n'est pas pour avoir refusé un  
 défi, qu'Eugène pouvoit être puni ;  
 puisque les loix militaires lui en faisoient  
 un devoir. Mais cette conduite lui attira

le mépris de ses Supérieurs, qui dès lors cherchèrent des prétextes pour lui ôter sa place. Les amis de Venturus débitèrent, que l'acte de violence dont Eugène s'étoit rendu coupable ayant été commise dans l'enceinte d'une maison Royale, c'étoit une raison très-valable de le casser, puisque ce crime le soumettoit à la peine d'avoir le poing coupé, selon les termes d'une ancienne loi, qui bien qu'hors d'usage, n'avoit jamais été révoquée. On fait cet expédient & Eugène perdit sa place.

ORGILLIS se trouvoit alors à 20 milles de Londres. Son fils lui avoit caché sa querelle avec Ventorus, pour n'être pas obligé de l'instruire de ce qui l'avoit causée. Mais les suites étant de nature à n'être point déguisées, il étoit nécessaire de prévenir le rapport qu'on pourroit lui en faire, & Eugène partit sur le champ pour aller le trouver à sa campagne. Mais son père en parloit dans le même-tems pour se rendre à Londres. Il avoit reçu les avis fort vagues des procédures commencées contre son fils, & quoiqu'il augurât de son silence qu'Eugène s'étoit rendu coupable de quelque indiscretion; comme il ne soupçonnoit pas qu'on pût l'accuser de lâcheté,

il crut qu'il ne lui seroit pas difficile de le soutenir par son crédit contre des ressentimens particuliers. Ne le trouvant point chez lui en arrivant à Londres, il se rendit chez le Ministre, à qui il étoit redevable de la place qu'il avoit obtenue. Il ne put apprendre que son fils avoit refusé de se battre, sans entrer dans des transports de rage si violens, qu'il sembloit avoir perdu la raison. Vomissant un torrent d'injures, d'un ton de voix qui ne ressembloit plus à celle d'un homme, il déclara, qu'Eugène étoit indigne de porter son nom & qu'il le renonçoit pour jamais.

LE malheureux Eugène revint à Londres le même jour. Il étoit tard quand il arriva, & le domestique qui lui ouvrit la porte, lui dit les larmes aux yeux, que son père s'étoit retiré fort en désordre & qu'il avoit donné ordre en se couchant de lui défendre pour jamais l'entrée de sa maison.

A CETTE terrible nouvelle, Eugène resta pendant quelques momens immobile; puis se retirant sans repliquer un seul mot, il vint me trouver. Son visage étoit

pâle, son air égaré, & ses yeux remplis de larmes. Il se jetta dans un fauteuil, & me mettant entre les mains une copie de sa réponse à Ventorus, il prévint mes questions en me racontant ce qui s'étoit passé entr'eux. Après lui avoir dit tout ce que l'amitié & la raison pouvoient me fournir, je l'engageai avec beaucoup de peine à se coucher. Pour moi je restai debout occupé à méditer sur les divers argumens que je pourrois employer pour convaincre Orgilis, que son fils, loin de mériter sa colère, avoit donné une nouvelle preuve de l'excellence de son caractère. Je me rendis chez lui dans la matinée ; mais ce ne fut qu'après bien des sollicitations que j'obtins d'être admis dans sa chambre. Je le trouvai au lit, où il avoit passé toute la nuit sans reposer. Je me flattois, que le desordre où il paroissoit, étoit causé par les combats de la tendresse paternelle ; mais je n'eus pas plutôt fait mention de son fils, que ce nom seul lui causa de transports de colère si violens qu'il en perdit la parole. Je me retirai convaincu, qu'un Ange même auroit en vain déployé son éloquence sur ce sujet. Je ne rapportai point à Eugène des circonstances aussi affligeantes. Je me contentai de lui dire, qu'il seroit plus à propos de laisser

passer quelques jours avant de faire d'autres tentatives pour donner au ressentiment le tems de se calmer & parceque son père étoit actuellement malade. Eugène ne pût apprendre que son père étoit indisposé sans répandre un torrent de larmes. Il alloit tous les soirs s'informer de sa santé en frappant à la fenêtre de son domestique qui donnoit sur la rue. Lorsqu'il apprit qu'il étoit en danger, il me conjura de faire un dernier effort en allant encore une fois supplier qu'il lui fut permis seulement de le voir, puisqu'il ne pouvoit espérer qu'il voulût bien lui pardonner. J'y fus; mais mon nom seul causa à Orgilis un transport de colère, qui le fit tomber dans le délire. Il n'est pas possible de décrire l'effet que fit cet accident sur le sensible Eugène. Quelquefois il traversoit la chambre à grands pas comme un désespéré; un moment après les yeux fixés à terre, il restoit immobile sur une chaise, dans une insensibilité stupide. Ce fut dans un de ces accès qu'on vint lui apprendre que son père venoit d'expirer & qu'il l'avoit déshérité, en déclarant que l'infamie dont son fils s'étoit couvert, étoit l'unique cause de sa mort.

EUGE'NE écouta ce récit fans aucune apparence de surprise, ni d'émotion ; mais on ne pût jamais lui persuader de changer de posture, ou de prendre quelque nourriture, jusqu'à ce qu'enfin l'épuisement le fit tomber dans un sommeil, qui suspendit pendant quelques heures l'agitation violente de son ame.

LE soir de l'enterrement de son père, je le vis s'envelopper dans une grande capote, qui étoit à mon domestique, & suivre de loin le convoi funèbre. Quand la cérémonie fut achevée, il se jetta sur le tombeau. Là dans un silence, qui n'étoit interrompu que par des sanglots, & cachant son visage dans la poussière, il donna un libre cours à ses larmes. Je l'avois suivi ; mais je crus qu'il seroit imprudent de mettre obstacle à la solemnité de son affliction, & je ne l'interrompis que lorsque le jour étoit prêt à paroître. Quoique surpris & même un peu confus de me voir auprès de lui ; il souffrit cependant que je l'entraînasse loin de ce triste lieu.

IL me dit le lendemain, qu'il me seroit encore à charge pendant quelques jours, si je voulois bien continuer à lui donner,

un azyle , pendant lesquels il chercheroit quelque moyen honnête de subsister. Il est vrai , qu'il étoit entièrement destitué de secours , sans bien , sans état ; mais il ne se plaignoit point , & toutes mes instances ne purent lui faire accepter le moindre secours en argent.

QUELQUES jours après , il vendit son épée , sa montre & sa bague , & s'engagea comme simple matelot sur un vaisseau que des particuliers avoient équipé pour tenter la découverte d'un passage aux Indes par le Nord - Ouest. En me faisant part de cette résolution désespérée , il me parut parfaitement tranquille. Mon cher ami , me dit - il , je me suis toujours fait un point d'honneur d'obéir à Dieu , comme au premier Auteur de mon être , au seul objet de mes espérances. Je n'ai nul regret d'avoir constamment adhéré à ce principe , même aux dépens de tout ce qu'on estime dans le monde. J'ai perdu ma fortune , ma réputation & l'objet de mon amour. Mais je conserve ma vertu , & je suis assuré d'en être un jour récompensé. J'avoue , que je desirerois ardemment de jouir de l'amitié , si ce n'est pas de l'amour d'Amélie. Elle entendra parler de moi comme d'un homme déshonoré , déshérité , d'un lâche , d'un vaga-

bond, d'un fugitif, & je n'ai que trop de raisons de penser que je dois renoncer à son estime. Mais sensible comme elle est, le chagrin & la pitié l'affecteroient plus vivement que le mépris. Il vaut mieux pour son bonheur la laisser dans l'idée, que je ne mérite que ce dernier sentiment. Parmi ceux qui la recherchent, il en est qui sont dignes d'elle, & je ne dois point essayer de priver un autre d'une félicité dont je ne saurois jouir. Je parts demain ; & en quittant ma Patrie pour chercher des pays inconnus, vos tendres embrassemens sont le seul bien que j'attends encore.

J E n'étois pas en état de répondre à ce discours. Eugène voyant combien j'étois affligé, me quitta peut-être dans la crainte que ma foiblesse devenant contagieuse, n'ébranlât sa résolution.

LE lendemain je l'accompagnai au vaisseau. Il m'entretint de choses indifférentes ; & lorsqu'il fallut nous séparer, il me serra la main & me quitta brusquement sans prononcer un seul mot. Je me hâtai d'entrer dans la chaloupe, qui devoit me ramener à terre, & je ne voudrois pas pour tous les Royaumes du monde éprouver encore une fois la peine que ce cruel moment me fit ressentir.

Tel est, Monsieur, l'ami que j'ai perdu. Tel est cet homme que le monde blâme de n'avoir pas accepté un défi. Mais aucun de ceux qui sont touchés de ses malheurs ne doit souhaiter qu'il s'y fût soustrait par une conduite différente. Celui qui peut ne point plaindre Eugène est un monstre plutôt qu'un homme.

ON me demandera peut-être, pourquoi je publie cette histoire sous des noms supposés; ou de quel droit je me permets de faire ce que lui-même s'est défendu? Je conviens que c'est mon amitié pour lui qui m'y engage; mais je ne crois pas que je puisse en être blâmé. Il est possible que la lecture de ces feuilles cause à l'aimable Amélie la plus tendre & la plus sensible peine, mais je rétablirai dans son estime celui de tous les hommes qui en est le plus digne: J'offrirai au monde de nouveaux motifs à la vertu. L'exemple d'Eugène est vraiment illustre, & puisqu'il ne peut manquer d'exciter l'émulation, c'est un devoir de le mettre au jour.





ADVENTURER N<sup>o</sup>. 70.

MONSIEUR,

**J**E suis cet homme dont votre correspondant a jugé à propos de faire mention sous le nom d'Agrestis. Il y a dans ce qu'il dit de mon caractère des particularités, sur lesquelles il s'est trompé. Mais j'aime à agir rondement & je lui pardonne volontiers de n'avoir pas eu dessein de me flatter. Mon cœur est peut-être aussi sensible que celui d'un autre, & les principes qui portent un homme à faire des belles actions ne lui sont point étrangers. Mais pour en revenir à vous, non-seulement j'approuve que vous ayez donné place dans vos feuilles à l'histoire d'Eugène, mais je veux en publier la suite, à laquelle vous avez peut-être plus de part que vous ne pensez.

IL faut, Monsieur, que vous sachiez, que j'avois remarqué depuis quelque tems, que ma fille étoit beaucoup plus triste qu'à l'ordinaire, quoi qu'elle fut déjà devenue très sérieuse depuis qu'elle avoit refusé la main de Ventorus. J'étois résolu de l'ob-

server avec soin. Ainsi ne la perdant presque pas de vue, je la surpris, il y eut samedi passé huit jours, fondante en larmes & votre feuille à la main. Je la lui arrachai, & mettant mes lunettes, je commençai à lire avec des violens soupçons, que cette lecture me découvriroit quelque secret. Son accès de pleurer ne faisoit qu'augmenter, & en parcourant le papier, je fus convaincu, qu'elle étoit elle-même par quelque côté intéressée dans cette histoire, qui à la vérité me parut remplie d'infortunes. Je la pressai si fort sur ce sujet, qu'elle me mit vos deux autres feuilles entre les mains, en me disant le nom des intéressés. Je me mis alors à lire avec beaucoup d'empressement, quoiqu'à vous parler sincèrement, j'eusse toutes les peines du monde à distinguer les caractères des trois dernières pages. *Quel honnête homme que cet Eugene!* pensai-je alors en moi-même, & jettant les yeux sur ma fille, il me sembla, qu'elle n'avoit jamais tant ressemblé à sa mère que dans ce moment. Je lui jettai les bras au cou & la baisai tendrement, sans lui faire part de ce que j'avois dans la tête. Je lui dis seulement pour l'encourager, qu'elle n'avoit qu'à continuer à se bien conduire & qu'elle seroit heureuse. Je fis venir mon carrosse, avec lequel je me rendis directement

ment chez Bénévolus , à qui je demandai le nom du vaisseau sur lequel Eugène s'étoit embarqué. Je ne fais si le bon Ecclésiastique devinoit mon intention ; mais il me regarda comme s'il avoit été hors de lui - même & me répondit avec une sorte d'empressement qui tenoit du transport, que ce vaisseau ayant eu un accident en sortant du port, avoit été obligé d'y rentrer, & qu'il étoit actuellement sur la Tamise, près de Gravesend. Avec cette nouvelle je vins rejoindre ma fille, & que je lui fis part de mon projet. Amélie, lui dis - je, j'ai toujours regardé le Capitaine comme un homme de mérite, & lorsque j'ai eu lieu de croire que vous l'aimiez, ce n'est point parce qu'il n'avoit ni titre ni biens que j'ai cherché à vous séparer, mais parce que je ne pouvois souffrir sa profession, & que j'avois résolu, que vous n'épouseriez jamais une coquette. Eut - il été Général, je lui aurois toujours préféré un honnête citoyen qui contribue à faire fleurir le commerce & la navigation. Outre cela j'étois fâché de vous voir former des projets à mon insu. Mais on vous faisoit grand tort & au Capitaine aussi. Toutes mes objections sont levées. Il n'est plus Officier & il n'a jamais voulu vous engager à vous soustraire à mon autorité. C'est un cœur ex-

cellent & je l'aime comme s'il étoit mon fils. Il n'est point parti encore, je veux que vous lui écriviez de votre propre main, & que vous lui marquiez que je dis, qu'il faut qu'il devienne votre époux; J'ai assez de bien pour vous deux, & s'il me plait j'en ferai un Lord. La pauvre enfant eut tout le tems que je lui parlai son mouchoir devant les yeux, & je ne m'apperçus pas d'abord, qu'en apprenant que le Capitaine n'étoit pas parti, elle s'étoit évanouie. Nous fîmes près de deux heures à lui faire reprendre connoissance. Au bout de quelques momens elle se remit & m'apporta le billet ci-joint.

---

A EUGENE.

MONSIEUR,

**M**ON cher père m'ordonne de vous prier de revenir incessamment à terre & de regarder désormais sa maison comme la vôtre. L'histoire de vos malheurs & de vos sentimens qu'il vient d'apprendre par un accident dont je ne puis à présent vous instruire, l'a vivement touché, & lui a fait prendre la résolution de vous faire son héritier, sans préjudice de

Votre très-humble Servante

A M E' L I E.

BON, dis-je après avoir lû cette épi-  
tre, mais ajoutez au bas *affectionnée*, sans  
quoi il ne voudra pas revenir. Cela la fit  
sourire. Je fus charmé de lui voir un peu  
de gaieté, & lui ayant fait ajouter avec  
quelque difficulté le mot que je voulois,  
j'envoyai sur le champ ma lettre par un  
domestique à cheval, que je fis suivre par  
une voiture à 4 chevaux, dont le cocher  
eut ordre de prendre en passant le Docteur,  
ami d'Eugène. Je ne vous dirai pas,  
Monsieur, ce que fit & dit Eugène à la re-  
ception de cette lettre. Il suffit de savoir  
qu'en moins de huit heures il étoit chez  
moi avec son ami. Je ne vous dépeindrai  
pas non plus l'entrevue des deux amans :  
C'est assez que je vous dise, qu'ils seront  
mariés jeudi.

J'AJOUTE dans l'appostille de ma Lettre  
quelques particularités, qui ne sont que  
pour vous, dans l'espérance qu'elles vous  
engageront à venir honorer la noce de vo-  
tre présence. J'ose croire que vous parta-  
gerez le bonheur dont vous avez été l'in-  
strument, & je vous assure que vous ferez  
le plus grand plaisir à toute la compagnie ;  
mais sur-tout à celui qui est de tout son  
cœur &c. &c. &c.

AGRESTIS.



II. ODE SUR LES VERITES' DE LA  
RELIGION, par M. DE CAMUS;  
lue à l'Académie de Besançon à la  
séance de la S. Louis 1769.

---

*Quel effort aujourd'hui, sur ces rives mor-  
telles,*

*Ose élever mes yeux aux clartés éternelles!  
Seconde mes transport par tes secours puis-  
sans,*

*Grand Dieu! rend-Toi propice à l'ardeur  
qui m'inspire.*

*Et de ma foible lyre,  
Sous ma main chancelante, enflamme les  
accens.*

*Sublime vérité, déjà d'un corps fragile  
Tu fais à mes regards disparaître l'argile.  
La vie est un éclair, l'homme dès le berceau  
Du jour qui naît pour lui semble fuir la  
lumière,*

*Et prompt en sa carrière  
A pas précipités il s'avance au tombeau.*

*Fortune, rangs, plaisirs, vos ombres  
passagères,  
Dans la nuit du mensonge éclatantes chimères,  
En trompant notre espoir s'érigent des autels:  
Phantômes du bonheur, ces flatueuses images,  
Ravissant nos hommages  
Par un culte honteux dégradent les mortels.*

*Sorti du noir cahos, l'instant qui me vit  
naître  
Fit briller dans mon cœur la grandeur de  
mon être.  
Là je puis contempler mes devoirs & ma fin;  
Sur mes propres débris je m'y verrai revivre,  
Et cet auguste livre  
A mon œil étonné dévoile mon destin.*

*Trop aveugle mortel, égaré dans ta course,  
Des biens que tu poursuis le tems tarit la source:  
Fatigué de plaisirs, tu cherches d'heureux jours.  
Un glaive menaçant s'élève sur sa tête.  
Déjà la mort s'apprête,  
Et le torrent fatal t'engloutit en son cours.*

*De la destruction l'universel empire  
A ses tristes arrêts te force de souscrire;  
Tes esprits allarmés reconnoissent ses droits,  
Mais apprens que ton ame à ses coups échappée  
Sans en être frappée,  
Par un nouveau destin te soustrait à ses loix.*

## 254 JOURNAL HELVÉTIQUE

Prévien ce jour affreux, où ton heure dernière  
Va rouvrir pour jamais tes yeux à la lumière.  
Une horrible clarté, de ton frêle bonheur  
A tes sens éperdus montrera l'amertume,  
Quand l'éternel bitume  
Allumé par ton Dieu vengera ton erreur.

D'un terrible avenir que l'image funeste  
Consacre à tes devoirs le moment qui te reste ;  
Rens enfin ton hommage au Dieu de l'univers ;  
Sa voix t'appelle encore aux brillantes contrées  
Des voutes azurées :  
Si pour aller à lui tu veux rompre tes fers.

Le juste vit heureux & s'élève à la gloire,  
Il combat dans la paix, il meurt dans la victoire,  
De son sceptre éternel vois l'éclat radieux ;  
Vois auprès du Tres-haut le riche diadème  
Que la bonté suprême  
Sur son auguste front fait briller dans les cieux.

Quand à la sombre nuit notre ame condamnée  
Iroit dans le néant finir sa destinée ;  
Quand des nœuds immortels l'uniroient à nos sens  
Pour l'en rendre à son choix ou l'esclave ou la  
Reine ;  
Le frein qui les enchaine,  
La vertu, devoit seule obtenir son encens.

*Si d'un stupide orgueil follement enivré,  
A des honteux excès brutalement livrée,  
Combattant ses remords, s'épuisant en désirs  
Dumoins elle goutoit ses coupables délices!*

*Mais quels instans propices  
Lui laisseront la paix au sein des faux plaisirs?*

*Le crime étale en vain l'éclat qui l'environne:  
Il promet le bonheur, la vertu nous le donne.  
Tu le voulais, ô Dieu! qu'épris de ses attraits  
L'homme brisant l'autel que notre erreur encense,  
Même dans l'indigence  
Fût riche de tes dons, heureux par tes bienfaits.*



### III. LOGOGRIPHE.

**L***n'est pas de mortel qui ne me fasse naître.  
Et je puis me vanter de mon utilité.*

*Aussi-tôt cependant que je viens à paroître  
Avec soin je suis écarté.*

*Le peuple très-peu s'inquiète,  
S'il me rencontre sous ses pas,  
Mais un riche ne me voit pas*

*Sans marquer une horreur secrète.  
Et si pourtant je lui manque deux jours,  
Non seulement il ressent mon absence,  
Mais on l'entend se plaindre & crier au secours.  
J'arrive, .. & suis soudain chassé de sa présence.*

*Telles sont des humains les contrariétés !*

*Mais en voici de plus grandes encore.*

*Qu'on me mette la tête aux pieds :*

*L'on me respecte, l'on m'honore.*

*Et j'excite les vœux des plus grands des humains,*

*Autrefois méprisé par les anciens Romains.*

*J'ai su leur donner des entraves*

*Et de ces fiers vainqueurs faire de vils esclaves.*

LE mot du LOGOGRIPHE du mois  
passé est *COR de Chasse*, dans lequel on  
trouve *Roc & Or*.





*IV. PARTIE.*

---

LE  
NOUVELLISTE  
SUISSE,

OU  
ANNALES POLITIQUES  
DE L'EUROPE.

---

*I T A L I E.*

**R**OME. Les lettres de Venise annoncent qu'on y travaille avec application à diminuer & même à éteindre peu à peu les Communautés Religieuses, en fixant le nombre des maisons, en défendant d'y recevoir des Novices & en proscrivant la quête par rapport aux Ordres Mendians. Mais on n'y est pas moins occupé de l'augmentation des forces navales de la République, dans la vue de pouvoir envoyer au printemps prochain une escadre considérable dans

les mers du Levant. D'un autre côté la République de Gènes n'est rien moins que tranquille par rapport à ses différens avec les habitans de San-Rémo, qui, à ce qu'on assure, ont obtenu la protection de l'Empereur, comme étant le défenseur de leurs privilèges. On aggrandit le port de la capitale, on reçoit chaque jour des recrues qu'on incorpore dans les régimens déjà sur pied, & l'on travaille à mettre les finances dans le meilleur ordre possible. Des avis postérieurs & relatifs à cette importante affaire, ne permettent pas de douter de l'intérêt qu'y prend la Cour de Vienne & assurent que le monitoire Impérial, qui ordonne aux Gènois de remettre dans l'intervalle de trois mois les habitans de San-Rémo en jouissance de tous leurs droits, a été publié & affiché où il convenoit.

M. CONTI, nommé par le S. Père à la nonciature de Portugal, se dispose à partir dans peu pour se rendre à sa destination. Sa Sainteté a fait imprimer une lettre circulaire, adressée à tous les Evêques étrangers de même qu'une Bulle pour annoncer le jubilé.

ON parle d'un avantage remporté par l'avant-garde de la flotte Russe sur plusieurs Corsaires Barbaresques, & d'un armement très considérable préparé par l'Empereur de

Maroc, pour s'opposer aux opérations de cette flotte sur la Méditerranée.

SA MAJ. Catholique vient d'accorder au S. Père la permission de faire tirer une copie du traité conclu autrefois entre le Pape Sixte V & la Cour d'Espagne, pour la suppression des Jésuites, matière sur laquelle on garde actuellement à Rome un profond silence.

SUIVANT une lettre d'Ancone, les nouvelles qu'on y reçoit du Levant confirment la prise de Trébisonde par le Général Tottleben. Cette ville étoit autrefois la capitale d'un petit empire, & Mahomet II en fit la conquête en 1461.

ON a commencé à supprimer quelques petits Couvents dans la Lombardie Autrichienne, & l'on parle d'en réformer d'autres plus considérables.

LE Pape a fait chanter un *Te Deum* dans l'église de S. Pierre pour la précieuse conservation du Roi de Portugal, & lui a envoyé un Bref à ce sujet.

LE Roi de Sardaigne a nommé le Duc de Chablais, Commandant-général de ses troupes, & l'on s'occupe toujours à Turin de nouveaux préparatifs de guerre.

LE bruit court que 15 bat. de troupes de France ont ordre de se rendre en Provence & de passer de là dans l'Etat de Gènes.

## F R A N C E.

**P**ARIS. Le Parlement de Bretagne vient d'ordonner aux Gens du Roi & à leurs Substituts, de prendre des informations exactes sur la conduite que tiennent dans les différentes villes de cette Province les ci-devant Jésuites & d'en rendre compte. Les Députés de cette Cour souveraine sont arrivés dans la capitale & ne tarderont pas à être admis à l'audience du Monarque. Les Gens du Roi du Parlement de Paris ont été chargés de remercier S. M. de ce qu'Elle a bien voulu faire pour rétablir l'ordre dans la province de Bretagne & de la supplier de couronner son ouvrage par le rappel des deux Procureurs généraux. Ils se sont acquittés de leur commission & le Monarque leur a répondu d'abord qu'Il feroit ses réflexions sur ce qu'ils lui disoient, & a déclaré ensuite que ces Magistrats n'étoient point détenus pour les faits dont ils avoient été accusés, mais pour d'autres, qui n'ont aucun rapport à leurs fonctions & dont S. M. ne doit rendre compte à personne. Il s'est tenu le 23me. Janvier une assemblée générale de la Compagnie des Indes à laquelle M. l'Abbé Terray, nouveau Contrôleur des Finances, a présidé On

y a rendu compte de la dernière vente des marchandises, qui n'a pas été aussi considérable qu'on l'espéroit. Ce Ministre a assuré la Compagnie de sa protection, a insisté sur la nécessité de prendre un parti & a proposé à l'Assemblée, ou d'anéantir la Compagnie, ou de suspendre son commerce pendant trois ans, ou de le reprendre sur le champ. Sur environ 300 Actionnaires présens, il n'y en a eu que trois qui aient opiné pour la dissolution. On a demandé un délai pour délibérer sur les deux autres partis, l'assemblée a été prorogée au 30, & l'on a ajouté huit nouveaux Commissaires aux anciens.

IL paroît deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi. Le premier ordonne la conversion des rentes de Tontines en rentes purement viagères, dès le 11. Octobre 1769, avec la retenue du dixième comme par le passé. Le second fixe la portion d'arrérages, qui pour le présent & jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné, sera employée dans les Etats du Roi pour les rentes & effets qui se payent à la caisse des arrérages. Ces deux Arrêts ont été dénoncés au Parlement & à la Chambre des Comptes, & l'une & l'autre de ces Cours ont arrêté des remontrances. On prétend même que les Ambassadeurs & Ministres des Puissances

dont les Sujets sont intéressés dans les fonds publics, se sont assemblés à cette occasion. S. M. a fait déclarer au Parlement, toutes les Chambres assemblées: “ Que sa ferme  
 „ résolution est de faire des diminutions  
 „ dans tous les départemens, d'améliorer  
 „ les revenus actuels & de n'avoir recours  
 „ à de nouvelles impositions pour rétablir  
 „ le niveau entre la recette & la dépense,  
 „ que quand Elle aura reconnu qu'il est  
 „ impossible de faire autrement, & qu'a-  
 „ lors la diminution successive dans les  
 „ rentes viagères la mettroit en état de  
 „ soulager ses peuples”.

DANS l'Assemblée générale de la Compagnie des Indes tenue le 30e. & de laquelle on vient de parler, il a été arrêté, qu'il seroit fait, sous l'autorisation de la Cour, un emprunt de 12 millions en rentes viagères, par forme de loterie, que pour la valeur de ses effets que le Roi retient, il lui seroit passé un contrat de 30 millions, au denier 25, que l'on nommeroit des Commissaires pour régir les affaires de la Compagnie & veiller à ses intérêts conjointement avec l'ancienne Administration, & qu'enfin S. M. seroit suppliée de permettre que la Compagnie se gouvernât elle-même conformément à ses statuts.

IL paroît un nouvel Edit du Conseil du Roi concernant les pensions & gratifications, lesquelles seront sujettes à un ou plusieurs dixièmes jusques au nombre de trois, proportionnellement à leur quantité de 600 à 2400 livres & au-dessus. Quant aux intérêts au 6 pour 100 qui y sont joints, ils ne seront assujettis qu'au dixième ordinaire comme du passé.

### A N G L E T E R R E.

**L**ONDRES. Le Roi se rendit le 9e. Janvier dans la Chambre des Pairs & fit l'ouverture du Parlement par un discours, dans lequel il lui recommande en particulier les affaires qui concernent l'état des Colonies Angloises en Amérique; mais il n'y est point fait mention des requêtes que S. M. a reçues en si grand nombre & tout récemment eucore de plusieurs provinces & villes de l'Angleterre. Le Ministère a pris en sérieuse considération une Lettre imprimée & signée *Junius*, laquelle semble destinée à soulever le peuple Anglois contre leur Souverain & à troubler le repos intérieur du Royaume. D'un autre côté la ville de Liverpool vient de faire présenter au Roi une protestation très forte contre les menées qui s'y faisoient pour exiger la

signature d'une Remontrance, & l'on s'attend, que plusieurs autres villes suivront cet exemple, enforte qu'il en résultera peut-être autant des protestations, que l'on a eu occasion jusques ici de voir de Requetes hardies. Il a paru un nouveau numero du Nord-Briton, dans lequel on attaque avec audace le discours prononcé par le Roi en Parlement, & il s'est tenu des propos très forts dans l'assemblée de la Chambre des Communes. Le peuple Anglois persiste à solliciter avec instance le redressement des griefs Nationaux & la dissolution du Parlement actuel.

LE Docteur Musgrave, dont on a précédemment parlé, est sommé de comparoître devant la Chambre des Communes, pour rendre raison des accusations par lui intentées contre les Ministres qui ont négocié la dernière paix.

DES Lettres de Dublin représentent aussi les Irlandois comme étant dans une grande fermentation. On se plaint de ce que le Parlement de ce Royaume a été prorogé sans avoir pourvu aux affaires Nationales, & sans avoir réglé aucun autre article que ceux qui concernent les subsides & l'augmentation des troupes. On négocie à Londres un emprunt de 200 mille livres sterlins pour la Cour de Petersbourg.

LE Roi s'étant rendu le 25e. Janvier au Parlement a donné la sanction à trois Bills, dont le premier défend pour un tems limité l'exportation des grains, le second permet l'exportation des salaisons d'Irlande & le troisième a pour objet d'indemniser ceux qui ont tué leurs bestiaux pour arrêter les progrès de l'épidémie dans quelques provinces.

ON mande de la nouvelle - Yorck, que le gouverneur de cette province étant mort, son Lieutenant avoit convoqué l'assemblée générale & lui avoit annoncé la prochaine suppression des Actes de taxation des Colonies, en déclarant, que S. M. Vouloit bien confier pour l'avenir à ces dernières le soin de régler le commerce avec les nations Indiennes du voisinage, & concluant par demander les subsides ordinaires. Surquoi l'assemblée avoit répondu quant à ce dernier article, que vû l'état actuel de la province, une telle requisition demandoit la plus sérieuse considération. Le discours prononcé par le Lord Bottecourt, Gouverneur de la Virginie, à l'ouverture d'une assemblée de la même nature, confirme les dispositions de la Cour en faveur des Colonies Américaines. Le meurtre commis par deux Anglois en la personne de quelques Indiens du voisina-

ge donne lieu de craindre une guerre avec ces Sauvages. Le Gouverneur a promis une recompense considerable à ceux qui faifiront & livreront à la Justice les auteurs & les complices de cette infâme action.

## P O L O G N E.

**V**ARSOVIE. Les nouvelles que l'on reçoit des opérations des Russes tant contre les Turcs, que relativement aux Confédérés, sont pour la plupart si incertaines & même quelquefois si contradictoires, qu'il est impossible de les présenter dans un ordre exact & avec quelque suite. On se bornera donc à réunir celles qui paroissent les mieux avérées & les plus importantes. Le Général Comte de Romanzow a établi son quartier-général à Laticzow, ville située entre Bar & Constantinow. Il a remis le commandement de l'armée au Général Olitz & est parti pour se rendre à Pétersbourg & assister aux Conférences qui doivent s'y tenir touchant les opérations de la prochaine campagne. Les Russes ont levé une Légion grecque, dans laquelle s'enrolent un grand nombre de Moldaves & d'Arnauts. On leve de même dans toute l'étendue de l'Empire de Russie le cinquantième homme pour compléter les for-

ces de terre & de mer, & l'on forme d'immenses magazins dans la Moldavie. L'armée du Général Panin s'étend le long des frontières jusques au fort de Ste. Elisabeth, & son quartier-général est à Pultava. Les Russes se sont rendus maîtres de Bucharest dans la Valaquie, & de l'Hospodar de cette Province. Ils occupent aussi Brahilow sur le Danube, qui leur ouvre le chemin de la Bulgarie. Le Lieutenant-Colonel Fabricius, Commandant d'un détachement de l'armée Russe, a soutenu un nouveau combat contre les Turcs près de Galatza, & l'on dit que l'issue en a été défavorable à ces derniers, malgré une résistance opiniâtre de leur part.

LES avis, que l'on reçoit de Constantinople touchant l'état des affaires & les dispositions de la Porte Ottomane, varient excessivement. Les uns représentent le Grand-Seigneur & ses Ministres allarmés & même consternés par la réunion de plusieurs circonstances menaçantes, telles que les progrès des Russes sur le Danube, ceux du Comte de Tottleben & des Géorgiens dans l'Asie, le soulèvement des Monténégrins, la révolte d'Aly-Bey en Egypte, & l'équipement de deux flottes Russes destinées à agir, l'une sur la Méditerranée &

l'autre sur la mer-Noire ; circonstances, qui sembleroient déterminer le Grand-Seigneur à accepter les bons offices de la Cour d'Angleterre qui lui sont offerts, en vue de rétablir la paix dans ses états, d'autant plus qu'il paroît avoir peu de secours à espérer de la part des Régences Barbaresques. D'un autre côté on écrit de Belgrade, qu'il se fait à Constantinople d'immenses préparatifs de guerre, tant par terre que par mer ; que le Grand-Seigneur aura sur pied une armée de 300, mille combattans, laquelle il commandera en personne, & que d'habiles Ingénieurs, envoyés dans les diverses places de l'Archipel les ont mis toutes en état de défense.

QUANT à ce qui concerne la guerre qui continue à se faire entre les Russes & les Confédérés, il s'est donné divers petits combats, dont les deux partis s'attribuent également l'avantage. Les derniers ont presque entièrement abandonné la Prusse, & se sont rassemblés dans la Grande-Pologne sous la conduite de 34 Maréchaux. Divers détachemens des troupes Russes les tiennent en échec par les mouvemens qu'ils ne cessent de faire sur les deux bords de la Vistule. Le Comte Krazin ki destiné à commander l'armée générale de la Confédé-

ration, est sur le point de la rejoindre; on assure qu'elle est nombreuse, bien pourvue de tout le nécessaire, & qu'elle ouvrira dans peu la campagne par quelque entreprise importante.

## S U I S S E.

**Z**URIC. On a beaucoup parlé d'un éboulement considérable qui s'est fait sur la montagne appelée le *Geißberg*, près de cette Ville. Voici ce qu'on en a appris par des personnes éclairées & à portée de juger sagement du fait. Un terrain de la grandeur d'un arpent de vigne environ a glissé 20 pieds plus bas que l'endroit où il étoit précédemment placé, entraînant avec soi plusieurs gros arbres qui ont été fendus vers leurs racines. On voit encore sur la montagne des ouvertures larges de 3 à 4 pieds & fort profondes. La cause probable de ce phénomène est celle-ci. Il se trouve dans cette montagne un assez grand nombre de sources que l'on avoit cherché à détourner en creusant un fossé; mais on avoit négligé depuis plusieurs années de le nettoyer, de sorte que les eaux avoient en se repandant donné lieu à diverses crevasses. D'ailleurs les ar-

bres qui étoient au dessus du terrain déplacé, s'élevoient sur un plan fort incliné. Comme il n'est rien arrivé d'extraordinaire, ni de facheux depuis cet éboulement, dont les exemples ne sont pas rares en Suisse, on s'est contenté de faire travailler 50 ouvriers pour creuser le même fossé qui procurera l'écoulement des eaux.

---

**B**ERNE. Nous regrettons la perte d'un digne Magistrat, dans la personne de M. BEAT JACQUES TSCHARNER, ancien Seigneur Banneret, d'une famille qui depuis plus de deux siècles a rendu de grands services à la République dans la paix & dans la guerre. Ce respectable vieillard avoit atteint sa 91 année, puisqu'il étoit né en 1679, Après avoir passé sa première jeunesse au service de LL. HH. PP. les Etats Généraux des Provinces - Unies, il entra en 1718 dans le Conseil Souverain; en 1726 il obtint le gouvernement de Payerne. Cinq ans après, il devint membre du Petit-Conseil, où il a exercé deux fois, en 1746 & 1758, la charge de Banneret. La place, qu'il laisse vacante dans le Sénat, a été donnée à M. François THORMANN, ancien Seigneur Baillif de Bonmont.

**G**ENE'VE. Le L. Magistrat de cette ville vient de faire imprimer & publier la pièce suivante :

EXTRAIT  
DES REGISTRES DU CONSEIL  
*des 19 & 20 Février 1770.*

**M**ESSEIGNEURS avoient espéré que l'Edit de 1768, en terminant nos dissensions, mettroit fin aux malheurs de la République. Ils avoient lieu d'attendre, que tous les Natifs seroient également touchés des avantages que cet Edit leur avoit procuré ; & que flattés de l'accès qu'il leur ouvroit à la Bourgeoisie, ils s'empreseroient à mériter cet honneur par leur attachement à l'Etat & à la Constitution.

C'EST avec une douleur extrême que MESSEIGNEURS ont vû quelques uns de ces Natifs s'éloigner de ces dispositions, & oublier leurs engagemens & leur fidélité à l'Etat pour satisfaire une ambition aussi insensée que criminelle. Affectant de méconnoître l'état que la loi leur assigne, ils ont imaginé que les Natifs de la Ville font du nombre de ceux que nos Edits appellent

Citoyens ; système aussi chimérique qu'absurde, & qui seroit le renversement total de notre Constitution.

C'EST pour parvenir à ce but criminel qu'ayant formé entr'eux une association, ils ont travaillé par toutes sortes de voyes à grossir leur parti ; qu'ils ont tenté de corrompre la fidélité des Habitans de la Ville & de la banlieue ; qu'ils ont établi des Assemblées, soit Cercles, pour y traiter de leurs intérêts politiques ; que pour échauffer les esprits, ils ont répandu des écrits séditieux, remplis de faits faux & d'insinuations calomnieuses ; & qu'enfin ils ont porté l'audace au point de s'attouper en grand nombre près de la Maison de Ville, tandis que le Conseil siégeoit pour juger un homme de leur parti, d'y tenir des propos menaçans, de paroître déterminés à s'opposer au cours de la Justice, de défobéir à l'ordre qui leur fut donné de se retirer, de reconduire avec un triomphe insolent le coupable qui venoit d'éprouver la clémence du Conseil, de s'attouper le lendemain d'une manière plus criminelle encore, en faisant des dispositions offensives, & en annonçant par leurs discours & leurs démarches des desseins de violence qui exposoient la République aux plus grands dangers.

DANS de telles conjonctures, MESSEIGNEURS estimèrent, que le seul moyen de prévenir les malheurs publics & particuliers dont la Patrie étoit menacée, & de rétablir l'ordre & la tranquillité, étoit de faire prendre les armes aux Citoyens, Bourgeois, Natifs, Habitans, & aux Soldats de la Garnison, & de les tenir assemblés dans leurs Quartiers, sous le commandement de leurs Officiers respectifs, jusqu'à-ce qu'on pût prendre les mesures nécessaires pour maintenir avec de moindres forces la sûreté & le repos public.

MESSEIGNEURS, dans des circonstances si douloureuses, ont eu la satisfaction de voir que le plus grand nombre des Natifs s'est montré fidèle & obéissant. Ils déclarent, qu'ils continueront à leur faire ressentir les effets de leur bienveillance, ainsi qu'ils viennent de le faire en dernier lieu, en accordant à plusieurs d'entr'eux l'admission à la Bourgeoisie : Mais comme ils estiment qu'il est indispensable de prévenir pour jamais le retour de pareils troubles, Ils ont arrêté de proposer au Magnifique Conseil des Deux - Cent les Articles suivans, pour, s'il les approuve, être portés au Souverain Conseil le Jeudi 22 de ce mois.

## ARTICLE I.

LES Natifs, c'est-à-dire, ceux qui sont nés dans la Ville d'un Père Natif ou qui aura été reçu Habitant, seront maintenus inviolablement dans les droits & privilèges qui leur ont été acordés par les Edits de 1738 & de 1768 & par l'Article VI du présent Edit, ainsi que dans ceux dont ils jouissent en vertu de divers Réglemens; comme aussi dans le bénéfice des Lettres d'Habitation accordées à leurs Pères, dans lesquels la clause *sous le bon plaisir de la Seigneurie* sera censée annullée; & à l'avenir cette clause ne sera plus inférée dans les Lettres d'Habitation.

## ARTICLE II.

QUICONQUE soutiendra, soit de vive voix, soit par écrit, que les Natifs ont d'autres droits que ceux qui sont spécifiés dans l'Article précédent, ou fera, soit dans la Ville, soit au dehors, quelque attroupement, assemblée, machination ou pratique tendantes à changer l'état des Natifs, sera puni comme perturbateur du repos & de l'ordre public, suivant l'exigence du cas, même capitalemment, s'il y écheoit.

## ARTICLE III.

LES Cercles destinés par les Auteurs des présens troubles à rassembler ceux qu'ils avoient séduit, & spécialement celui de la Maison Delor, rue des Etuves, de la maison de Lescale derrière le Rhône, de la maison Kitzner à Rive, & de la maison Clerc & Vauché rue des Belles - Filles, seront dissous, & les locations d'iceux seront annullées. Défenses sont faites à ceux qui les ont fréquentés d'en établir aucun autre pour y traiter des affaires d'Etat.

## ARTICLE IV.

LES Natifs, membres des dits Cercles, ou qui les ont fréquenté assidument dans les derniers tems, ayant donné lieu de soupçonner leur fidélité envers l'Etat, seront tenus de venir, dans le terme de huit jours, prêter en Conseil le serment d'être *fidèles à l'Etat, obéissans au Magistrat, & soumis à la Constitution actuelle de la République & spécialement au présent Edit.* Ceux d'entr'eux qui refuseront de prêter le Serment susdit, seront déchus de tous leurs droits, & ils devront se retirer de la Ville & du territoire dans le terme de huit jours; défense leur étant faite d'y revenir à peine de châti-



FEVRIER 1770.

ARTICLE III.

LES Cercles destinés par les A  
des présens troubles à rassembler ceux  
voient séduire, & spécialement celui  
Maison Delor, rue des Etuves, de  
son de Lescale derrière le Rhône, de  
son Kitzner à Rive, & de la maison  
de Vaucluse rue des Belles-Filles, &  
tous ces lieux & les locations d'iceux se  
ont fréquentes ont faites à  
lées, & en élabrant  
ont traité des affaires d'Et

ARTICLE

Les Natifs, &  
les ont fré  
coniers tems, a  
teniers leur fidé  
préus de venir, da  
l'Etat en Conse  
la  
au  
due

ment. Ceux qui auront prêté ledit ferment jouiront des droits & prérogatives de leur état; & s'ils se conduisent bien, ils éprouveront comme les autres la bienveillance du Gouvernement.

### ARTICLE V.

QUOIQUE tous les Auteurs des présens troubles soyent Criminels de lèse - Majesté au premier chef, & méritassent d'être poursuivis & punis comme tels, néanmoins, par un effet de la clémence du Souverain, il ne sera pas procédé à la recherche & au jugement desdits criminels, & il sera seulement enjoint aux nommés George Auzière, Monteur de boites; Jean Pierre Beranger; Jean Pierre Mottu, dit la Jonquille, Monteur de boites; Edouard Luya, Horloger, Louis Philippe Pouzait, Horloger; David François Pouzait, Tapissier; Pierre Rival, Horloger; & Guillaume Henri Valentin, Horloger, de se retirer incontinent de la Ville & du territoire, avec défense d'y rentrer sous peine de mort; attendu qu'il est de notorité publique qu'ils ont eu la principale part aux menées & machinations pernicieuses qui se sont faites; interdisant à toute personne d'avoir avec les susnommés aucune correspondance pour affaires d'Etat

sous de grièves peines : sans que le dit acte de clémence puisse tirer pour l'avenir à aucune conséquence , ni déroger au droit attribué par les Edits aux Syndics & Conseil d'être Juges de toutes les causes criminelles, ni à celui qu'a le Deux - Cent de faire grâce. Et quant à tous les autres qui pourroient s'être rendus coupables relativement aux présens troubles & aux prétentions qui les ont produit , leurs délits seront mis dans un entier oubli ; voulant que qui que ce soit ne puisse être recherché sous aucun prétexte pour tout ce qui peut avoir été fait à cette occasion ; sans néanmoins rien statuer sur les jugemens rendus à ce sujet par le Conseil.

#### ARTICLE VI.

POUR donner aux Natifs qui se sont montrés fidèles & obéissans un témoignage de bienveillance ; à l'avenir , les Natifs ne payeront aucun droit à l'Hôpital lors de leurs mariages ; ils ne payeront les droits des Hâles que comme les Citoyens & Bourgeois ; ils seront admis dans les Exercices Militaires à remporter les premiers prix de tous les tirages auxquels ils concourent ; & , en leur conservant le droit d'admissibilité aux Jurandes qui leur avoit été accordé par

## 278 JOURNAL HELVÉTIQUE

L'Edit de 1768 , il est statué , qu'à commencer dès l'année 1774. Il devra y avoir toujours un Maître Juré pris d'entre les Natifs dans toutes les Mairies où il y aura plus de deux Maîtres Jurés.

### ARTICLE VII.

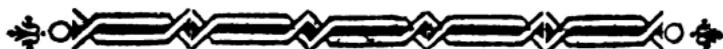
LE Petit Conseil est autorisé à continuer selon sa prudence , & aussi long - tems que les circonstances présentes l'exigeront les précautions qu'il a prises pour la sûreté publique , & à augmenter les Postes & Patrouilles de la Garnison pendant qu'on montera la Garde Bourgeoise.

*Au Magnifique Conseil des Deux - Cent  
le 20 Février 1770.*

LECTURE faite de l'avis du Conseil , & en étant opiné , l'avis en deux tours a été de l'approuver en tout son contenu.

J. J. DE CHAPRAUROUGE.





## T A B L E.

### I. PARTIE. *ANNALES Littéraires* *de la Suisse.*

1. *La Palingénésie Philosophique* : 5e.  
EXTRAIT. . . . . p. 141
2. *Lettre du Comte ALGAROTTI sur la*  
*Russie.* . . . . . 168
3. *Liturgie de l'Eglise de MÜLHAUSEN.* 177
4. *De la nature & des propriétés des bois.* 181
5. *Instruction pour les gens de la Campa-*  
*gne sur l'exploitation des forêts.* 182
6. *Pièces fugitives de M. B. DE SALIS.* ibid.
7. *Découverte économique sur la manière*  
*de cuire le pain, par M. BARTEN-*  
*SCHLAG.* . . . . . 187
8. *Spécifique de M. STRUVE.* . . . . 189

### II. PARTIE. *ANNALES Littéraires* *de l'Europe.*

- ALLEMAGNE. *Le MESSIE, 2e. Ex-*  
*trait.* . . . . . 195
- FRANCE. *Séances de l'Académie de Be-*  
*sançon.* . . . . . 217

**III. PARTIE. Pièces fugitives.**

1. <i>Histoire d'EUGE'NE.</i>	222
2. <i>Ode sur les verités de la Religion.</i>	252
3. <i>Logogriphe.</i>	255

**IV. PARTIE. ANNALES Politiques  
de l'Europe.**

<i>Italie.</i>	257
<i>France.</i>	260
<i>Angleterre.</i>	263
<i>Pologne.</i>	266
<i>Suisse. Zurich.</i>	269
<i>Berne.</i>	270
<i>Genève.</i>	271



NOUVEAU  
JOURNAL HELVETIQUE,

OU

ANNALES

LITTERAIRES ET POLITIQUES  
DE L'EUROPE ET PRINCIPA-  
LEMENT DE LA SUISSE,

<sup>1</sup>  
DÉDIÉES AU ROI.

---

MARS 1770.



NEUCHÂTEL  
DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ  
TYPOGRAPHIQUE.

---

MD CCLXX.



chargés de recueillir les souscriptions. On payera comptant, contre une reconnaissance des Libraires, L. 5 de Suisse, ou L. 7. 10 sols de France par année, non compris le port.

On vient de le régler de la manière la moins onéreuse pour les abonnés, en convenant avec Mrs. les Directeurs des Postes de Suisse que chaque volume de ce Journal ne payera par la poste que comme une lettre simple. Ceux qui feront expédiés par le Coche couteront de Neuchâtel à Bâle & à Zurich 6 xr. la liv. pesant, & à Geneve & sur la route 4 xr; ce qui ne fait guères que 2 baches par année pour chaque abonné.

On peut souscrire à

*Aarau*, chez MM. WYDLER, Direct. des Postes.

*Bâle* . . . . DIENAST, à l'Office des Post.  
FLICK, Libraire.

*Berne* . . . . SOCIE'TE' TYPOGRAPHIQUE.  
H. ROESCH, Distrib. des Gaz.

*Bienne* . . . . KOHLI, Direct. des Postes.

*Cologne* . . . . MITTELBACH, Offic. des Post.

*Fleurier* . . . . BOVET, Justicier.

*Genes* . . . . Ch. Fr. BRANDT, Négoc.  
ROSSIER, Libraire.

*Geneve* . . . . DUVILARD SCHERER, Libr.

*La Haie* . . . . } P. GOSSE, Junior, &  
D. PINNET, Libraires  
de S. A. S. Mgr. le Prince  
STATTHOUDER.

## Messieurs

- Lausanne* . . . HEUBACH & COMP. Libr.  
 MEGROZ, Direct. des Postes.  
 MARTIN, Libraire.
- Lentzbourg* . . . STRAUSS, Direct. des Postes.
- Lyon* . . . . . BERTHOUD, Libraire.
- Le Locle* . . . . S. GIRARDET, Libraire.
- Lucerne* . . . . GOLDLIN, au Cheval blanc.  
 BALTHASAR, Direct. des Post.
- Montbéliard* . . TITTOT, Direct. des Postes.
- Morat* . . . . . NICOLET, à la Rive.
- Morges* . . . . . MONOD, Direct. des Postes.  
 SCHNELL, Libraire.
- Moudon* . . . . BESANÇON, Direct. des Post.
- Neuchâtel* . . . S. FAUCHÉ, Libraire.
- Nion* . . . . . AMIET, Direct. des Postes.
- Pontarlier* . . . JUNET, Direct. des Postes.
- Rolle* . . . . . BOYER, Direct. des Postes.
- Shaffhausen* . . { ZIEGLER, Directeur de  
 l'Imprimerie, & l'Office  
 des Postes.
- St. Gall* . . . . ZOLLICOFER, Dir. des Post.
- Strasbourg* . . . BAUER, Libraire.
- Tuin* . . . . . POLLIN & VERNEY, Di-  
 recteurs des Postes.
- Vevey* . . . . . { REYBAZ, Direct. des Post.  
 CHENEBIE', Libraire.  
 BUSINAT, Libraire.
- Yverdon* . . . . DUPUGET, Libraire.
- DUCROT, Direct. des Postes.
- Zurich* . . . . . HESS, Directeur des Postes.